



RAPPORT D'ACTIVITÉ des SERVICES de L'ÉTAT en ESSONNE

**2021
2022**





1

L'ÉTAT...

RENFORCE LA SÉCURITÉ : UN AXE PRORITAIRE 7

- ▶ La sécurité sanitaire - suivi de la crise covid 9
- ▶ La sécurité des biens et des personnes 14
- ▶ La sécurité civile 23
- ▶ La sécurité routière 25
- ▶ La sécurité environnementale, industrielle et alimentaire 27

2

L'ÉTAT...

RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ 37

- ▶ La politique de la ville 39
- ▶ La lutte contre l'exclusion et la pauvreté 43
- ▶ L'engagement de la jeunesse et l'insertion des jeunes 52
- ▶ La lutte contre le séparatisme 55
- ▶ La santé : déploiement de l'offre de soin 57
- ▶ Zoom : l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine 59
- ▶ Zoom : l'organisation des élections 61

3

L'ÉTAT...

AMÉNAGE UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, DURABLE ET MODERNE 63

- ▶ Les grands projets d'aménagement 65
- ▶ La contractualisation et les programmes de revitalisation des territoires 68
- ▶ La préparation des JO 2024 73
- ▶ L'agenda rural 75
- ▶ La transition écologique 77
- ▶ Le soutien à la culture 81
- ▶ Perspectives : la planification territoriale de la transition écologique 86

4

L'ÉTAT...

APPORTE SON SOUTIEN DANS LA CRISE ET PRÉPARE L'AVENIR 89

- ▶ Accompagner les entreprises pendant la crise 91
- ▶ Déployer le plan France Relance sur ses trois volets : compétitivité, environnement, cohésion sociale et territoriale 93
- ▶ Soutenir l'emploi 97
- ▶ Perspectives : plan de résilience, PIA 4 et France 2030 100



L'ÉTAT...

MODERNISE L'ACTION PUBLIQUE

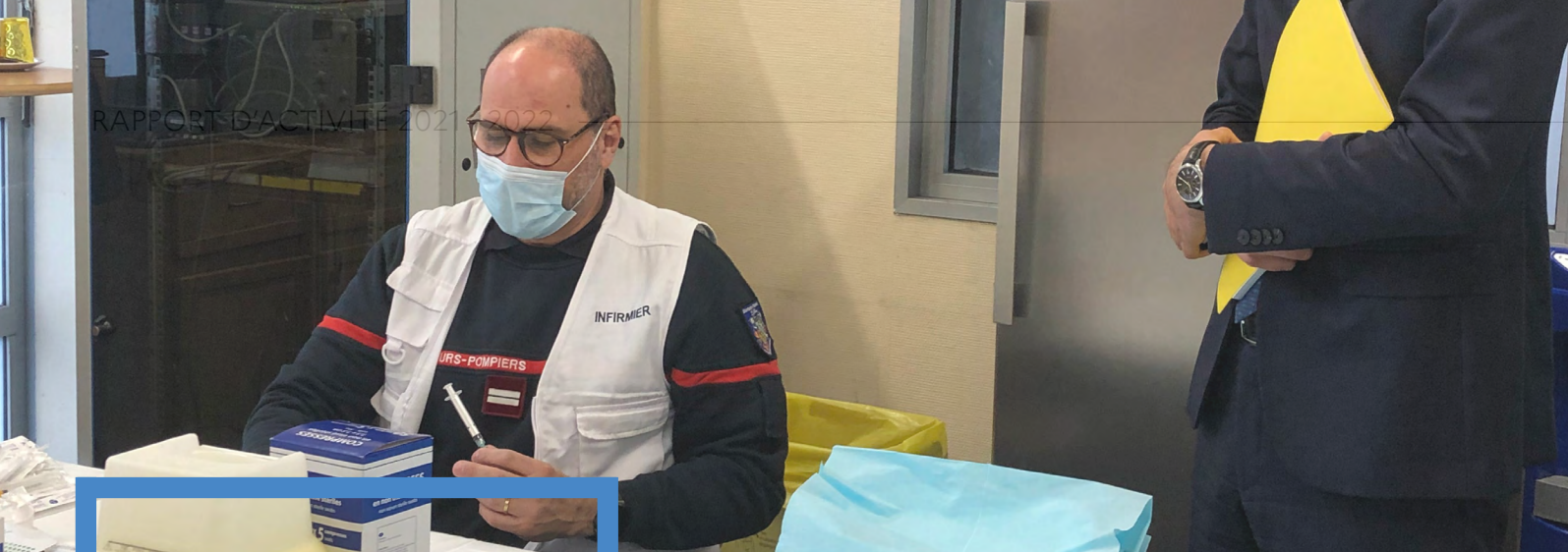
103

- ▶ L'inclusion numérique **105**
- ▶ La dématérialisation des procédures environnement et urbanisme **109**
- ▶ Le laboratoire de l'action publique **110**
- ▶ Le déploiement et l'accompagnement du télétravail **114**
- ▶ Zoom : la réorganisation du traitement des demandes de renouvellement de titres de séjour pour éviter les ruptures de droits **115**



L'ÉTAT...

**RENFORCE LA SÉCURITÉ : UN AXE
PRORITAIRE**



LA SÉCURITÉ SANITAIRE : SUIVI DE LA CRISE COVID

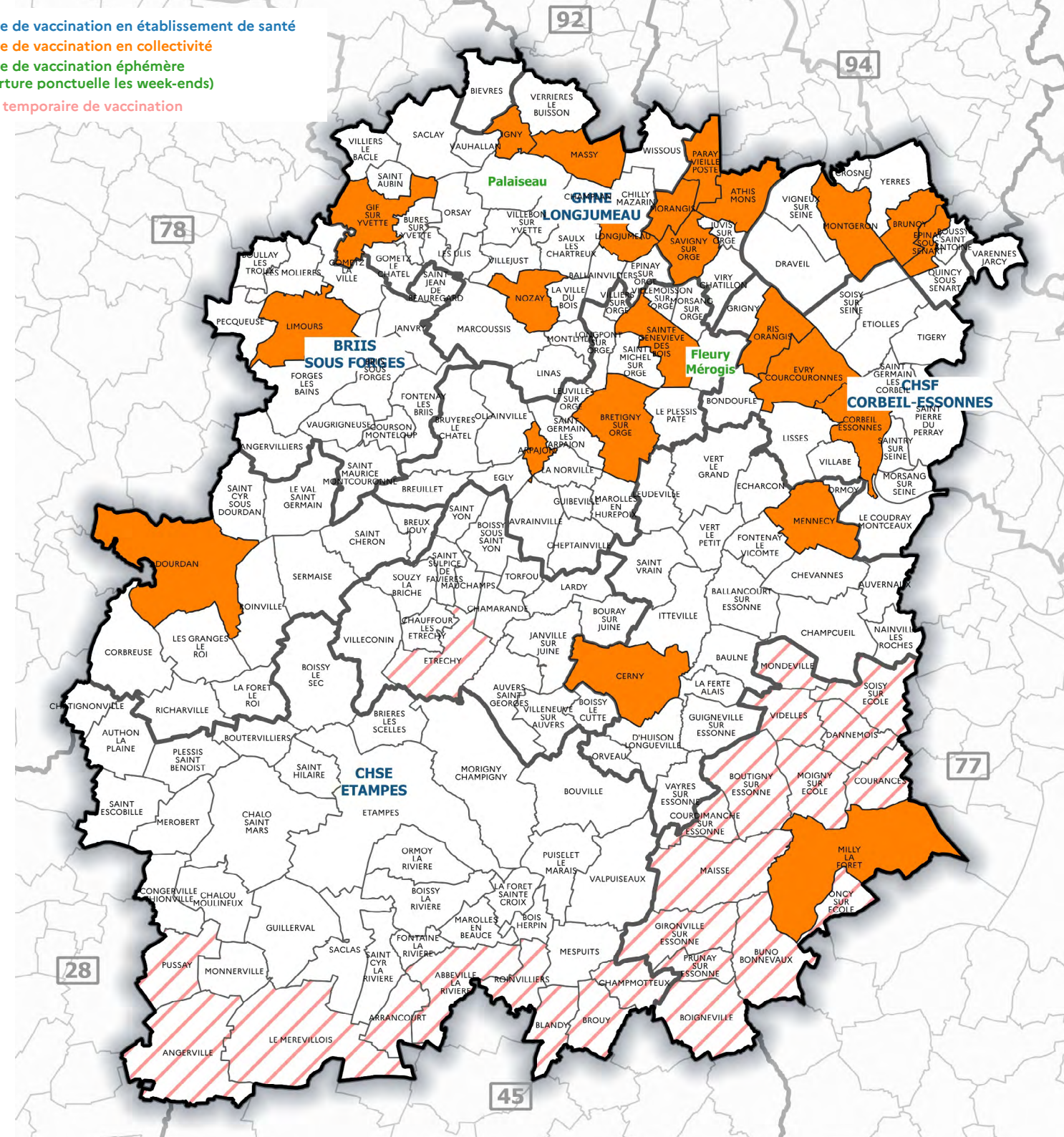
▼ La campagne vaccinale

L'année 2021 a été marquée par la mise en place de la campagne vaccinale contre la Covid-19. La toute première dose de vaccin a été administrée le 27 décembre 2020 en France et le 5 janvier 2021 en Essonne, à destination des professionnels de santé.

La campagne de vaccination a commencé le 18 janvier 2021 à destination de la population générale, en particulier avec la création des Centres de Vaccination Ambulatoires (CVA), dont l'action a été complétée à partir du mois de mars 2021 par plusieurs dizaines d'opérations spéciales à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'établissements spécifiques tels que les résidences autonomie, les établissements scolaires pour la vaccination des 12-17 ans, les établissements universitaires, les grandes administrations (cité administrative par exemple), ou encore les sièges de grandes entreprises.

Au total, au cours du mois de mars 2021, 25 CVA qui ont été mis en fonctionnement sur l'ensemble du territoire du département. Sur le plan opérationnel, le conseil départemental de l'Essonne a assuré avec le SDIS l'acheminement des doses hebdomadaires de vaccins nécessaires à la bonne marche des centres. Sur le plan médical, médecins (centres hospitaliers, SDIS, libéraux) et personnels soignants se sont mobilisés pour assurer le fonctionnement des centres, les tâches administratives étant effectuées par les personnels administratifs des collectivités, de l'État ou par les associations et bénévoles.

Centre de vaccination en établissement de santé
Centre de vaccination en collectivité
Centre de vaccination éphémère (ouverture ponctuelle les week-ends)
Unité temporaire de vaccination





Enfin, de nombreuses opérations portées par des communes ne disposant de CVA permanents mais qui souhaitent participer à l'effort vaccinal pour la population, ont été soutenues.

Après une phase de décrue du nombre de cas Covid-19 à l'été 2021, la cinquième vague de contamination a mobilisé l'ensemble des parties prenantes dès novembre 2021. Les comités hebdomadaires de pilotage ont été réactivés sous l'autorité du Préfet, afin de contribuer avec les collectivités territoriales à la mise en application des mesures de freinage, ainsi qu'au renforcement des capacités de vaccination et de dépistage.

Ont notamment été mis en œuvre pour faire face à cette cinquième vague :

L'ouverture de huit nouveaux centres de vaccination et de cinq relais ambulatoires de vaccination entre novembre 2021 et janvier 2022, portant à 21 le nombre total de centres de vaccination ouverts sur le département au plus fort de la cinquième vague (représentant une capacité maximale de 88 000 vaccinations par semaine sur le département)

La multiplication des centres de dépistage, dont six ouverts au sein des centres de vaccination, afin de faire face notamment au protocole de dépistage systématique des élèves cas contact en milieu scolaire

L'obligation de port du masque dans l'ensemble des établissements recevant du public, rétablie en novembre 2021 et abrogée début février 2022. Durant cette période, les forces de sécurité intérieure ont été particulièrement impliquées dans la mise en œuvre de cette obligation, avec une pointe d'attention particulière durant les fêtes de fin d'année

La fermeture des discothèques et l'interdiction des activités dansantes au sein des ERP, l'application de jauges de fréquentation maximales dans certains établissements accueillant un public assis, l'interdiction de consommation de boissons et aliments dans les stades, cinémas et transports en commun

La généralisation du télétravail pour les agents de la fonction publique, des collectivités territoriales et du secteur privé

L'ensemble de ces mesures a pris fin courant février 2022.

Les opérations d'aller-vers ont également visé les publics précaires ou les territoires où une sous-vaccination était constatée. Des opérations de grande ampleur (entre 2 000 et 5 000 injections par week-end) ont été menées sur le site de l'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) de Fleury-Mérogis (43 jours d'ouverture, plus de 50 000 injections) ou à partir d'un gymnase mis à disposition par la ville de Palaiseau (40 jours d'ouverture, plus de 131 000 injections), avec le soutien logistique et humain du SDIS 91, des collectivités et des associations de sécurité civile.

Des centres situés dans les centres commerciaux, ouverts sans rendez-vous, ont également été mis en œuvre en s'appuyant notamment sur les associations de protection civile.

32 229 injections

AU CENTRE ÉVRY2 - L'AGORA

15 878 injections

AU CENTRE LES ULIS 2

12 689 injections

AU CENTRE DE LA VILLE DU BOIS



2 114 099
INJECTIONS
RÉALISÉES EN 2021

Au final, durant l'année 2021, ce sont 2 114 099 injections qui ont été réalisées, permettant à 87 % de la population éligible de recevoir un schéma vaccinal complet (soit près de 900 000 personnes).

Sur ces plus de 2 millions d'injections, 1 637 186 ont été réalisées en centre de vaccination, 339 960 en cabinet médical ou en officine, 49 010 en établissement de santé et 37 482 en EHPAD.

▼ L'accompagnement des établissements de santé

Une « cellule de crise territoriale offre de soins » associant les Groupes Hospitaliers Territoriaux (GHT), les groupes privés, les Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPICS) et les structures de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) a été mise en place, avec pour objectif de faire régulièrement le point sur l'impact de l'épidémie (capacitaire, épidémique, difficultés spécifiques), de proposer des modalités organisationnelles, dont certaines sont à l'initiative des acteurs du territoire, et de dégager des solutions locales pour un certain nombre de difficultés.

À partir du mois d'octobre 2021, en même temps que la quatrième vague de Covid-19, on rappellera que les établissements de santé ont dû faire face à l'épidémie annuelle de bronchiolite survenue avec deux mois d'avance par rapport au calendrier habituel. Cette épidémie a été marquée par une saturation des lits de soins critiques de toute la région et la mise en place d'une cellule régionale de régulation.

La cinquième vague de l'épidémie de Covid-19, survenue en novembre/décembre 2021 et dont le pic a été atteint le 7 février 2022, a été marquée par l'émergence du variant Omicron, très contagieux notamment chez les jeunes, mais avec une symptomatologie moins grave sur le pronostic vital des malades, qui a permis aux capacités du département de faire face à la demande.

LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Ces dernières années, les violences intrafamiliales (VIF) et les violences faites aux femmes ont été marquées par une nette augmentation. Ainsi les violences intrafamiliales ont connu une augmentation 8,17 % en zone gendarmerie en 2021 par rapport à 2020 et les violences conjugales ont progressé de 5,98 %. Sur la même période, en zone police, les violences intrafamiliales ont connu une augmentation 12,97 % en 2021 par rapport à 2020 et les violences conjugales ont progressé de 19,28 %.

Pour y faire face, la spécialisation et la professionnalisation des effectifs des forces de l'ordre ont été renforcées pour répondre à un réel besoin de prise en charge des victimes et de traitement des procédures. Ainsi 1 300 policiers et 500 gendarmes ont suivi une formation spécifique sur les violences conjugales, et tout particulièrement ceux chargés de l'accueil des victimes. De plus, chaque année, une formation « Violences conjugales », avec des mises en situation, est dispensée par l'association « Femmes Solidarité 91 » au profit de ces experts prenant les plaintes, primo-intervenants ou recevant ces victimes. Depuis 2020, 40 à 50 policiers sont formés chaque année ainsi qu'une trentaine de gendarmes.

L'amélioration des conditions d'accueil des victimes est également un axe de travail, avec la garantie de la confidentialité, la remise d'une documentation comportant les coordonnées des acteurs psycho-sociaux pouvant les accompagner, la coordination de l'action de tous les partenaires (associations, aide sociale à l'enfance et magistrats, notamment) pour leur prise en charge et, en cas de besoin avéré, des auditions qui peuvent être réalisées directement chez la victime ou bien dans un lieu librement choisi.

Concernant la dimension psycho-sociale de l'accueil des victimes, quatre postes d'Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmeries (ISCG), cofinancés par la Préfecture et le Conseil Départemental, sont déployés sur le territoire :

- ▶ 1 intervenant social en zone police, rattaché au commissariat central d'Évry-Courcouronnes, pour la circonscription d'agglomération d'Évry-Corbeil
- ▶ 1 intervenant social en zone police, rattaché au commissariat central de Juvisy-sur-Orge, pour la circonscription d'agglomération de Juvisy-sur-Orge
- ▶ 1 intervenant social en zone gendarmerie, rattaché au groupement de gendarmerie départementale, pour les compagnies de gendarmerie d'Évry-Courcouronnes et de Palaiseau
- ▶ 1 intervenant social mutualisé, rattaché à la compagnie de gendarmerie d'Étampes, pour la compagnie de gendarmerie d'Étampes (trois jours) et la circonscription de sécurité publique d'Étampes (deux jours)

Deux ISCG complémentaires viendront prochainement compléter le dispositif en zone police :

- ▶ 1 intervenant social rattaché au commissariat central de Palaiseau pour la circonscription d'agglomération de Massy-Palaiseau
- ▶ 1 intervenant social rattaché au commissariat central de Montgeron pour la circonscription d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine



Pour compléter le dispositif, des permanences d'associations d'aide aux victimes sont présentes dans les cinq circonscriptions d'agglomération de police et quatre psychologues du Ministère de l'Intérieur dédiés aux victimes y interviennent également.

Enfin, le 20 décembre 2021, a été signé un protocole entre le parquet, les forces de l'ordre, MEDIAVIP91 et le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) à Corbeil-Essonnes, ayant pour objectif d'améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales. Il prévoit notamment une prise en charge sur place en cas d'urgence, et pour la sortie de l'hôpital, une escorte de police ou de gendarmerie. Une convention avec les autres établissements de santé de l'Essonne est en cours d'élaboration.



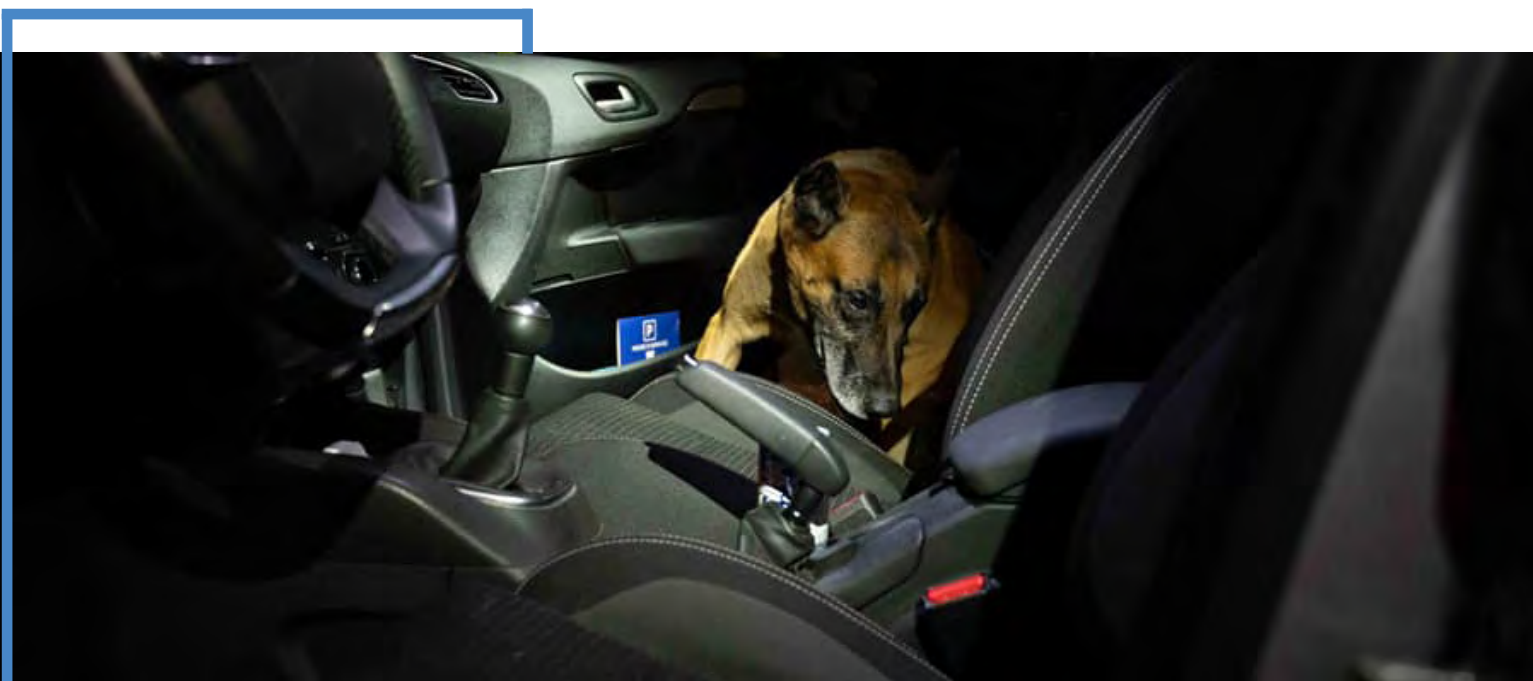
LES VIOLENCES URBAINES

La lutte contre le trafic de stupéfiants

La lutte contre le trafic de stupéfiants constitue une priorité du Ministre de l'Intérieur en raison de son impact pour la santé et l'ordre publics. Les objectifs fixés par le « plan stups » du 17 septembre 2019 ont conduit à la mise en place au niveau national de l'Office Anti-stupéfiant (OFAST). L'objectif est de coordonner l'action de tous les services engagés dans la lutte contre les trafics de drogue. Au niveau départemental, ce sont les Cellules de Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants (CROSS) qui assurent le partage d'information entre les services. Il s'agit notamment d'améliorer la connaissance des trafics, d'intensifier les actions de terrain en coordonnant enquêtes judiciaires et occupation de la voie publique, et d'accroître la lutte contre l'économie souterraine.

Parallèlement, l'extension du dispositif des Amendes Forfaitaires Délictuelles (AFD) à l'infraction d'usage de stupéfiants, depuis septembre 2020, permet aux forces de l'ordre d'apporter une réponse pénale immédiate, contribuant à entraver l'activité des points de deals.

Instaurée en 2020 et pilotée par le Préfet et le Procureur de la République au sein de la Cellule de Lutte Contre les Trafics (CLCT), la stratégie départementale de lutte contre les stupéfiants a permis de dresser un état des lieux des points de deals en Essonne afin d'organiser au mieux la réponse de l'État.



Ainsi une liste des points de deals prioritaires a été déterminée selon leur impact sur la tranquillité et la sécurité publiques, et font l'objet d'une action renforcée des forces de l'ordre :

- ▶ une action de terrain avec une présence quotidienne des forces de l'ordre afin de perturber le point de deal en procédant à des interpellations et en utilisant l'AFD
- ▶ une action de prévention situationnelle sur la configuration des lieux avec les bailleurs et les mairies afin de lutter contre l'installation des points de deals
- ▶ une action judiciaire renforcée pour agir de façon pérenne sur ces points

Cette stratégie coordonnée s'illustre par les résultats suivants :

- ▶ une baisse de 20 % du nombre des points de deals en Essonne à la fin du premier semestre 2022
- ▶ une augmentation de près de 20 % du nombre des AFD relevées en 2021 (1 970 faits) par rapport à 2020 sur la période de septembre à décembre
- ▶ une augmentation qui se poursuit et s'amplifie au début de cette année 2022 (32 % d'AFD supplémentaires, soit 1 069 au 31 mai 2022 contre 810 l'année dernière sur la même période)
- ▶ un déploiement de 2 548 opérations de contrôles réalisés dans la zone police depuis le 1er janvier 2022, ayant abouti à 398 interpellations pour trafic de stupéfiants, à la saisie de 215 kg de cannabis, 10 kg de cocaïne, et 150 000 euros d'avoirs criminels

L'AFD dite « hall d'immeuble » constitue depuis le mois d'avril 2022 un nouvel outil pour les forces de l'ordre afin de lutter contre les points de deals situés dans des parties communes d'immeubles et contre les incivilités que doivent subir nos concitoyens. Il s'agit de sanctionner les attroupements dans les parties communes qui ont tendance à contraindre la libre circulation des habitants et/ou le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Ce travail d'ampleur se poursuit, en lien étroit avec les municipalités concernées, afin de rétablir le sentiment de sécurité des citoyens dans les zones les plus affectées par ce phénomène.



La lutte contre les rodéos

La lutte contre les rodéos est menée au moyen de diverses actions répressives déployées régulièrement par les forces de l'ordre et qui portent sur :

- ▶ Des opérations de contrôles coordonnés sur la voie publique dans les secteurs les plus exposés, en lien avec les brigades motocyclistes et les polices municipales, afin de mettre en œuvre une occupation visible et dissuasive du territoire, et de constater les infractions perpétrées
- ▶ des saisies systématiques des engins utilisés, sur la base de la loi relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure qui a renforcé l'arsenal législatif pour empêcher la restitution des véhicules dangereux, notamment ceux qui ne sont pas homologués et dont le propriétaire n'est pas identifié
- ▶ l'identification des auteurs de rodéos et l'orientation de l'action des effectifs grâce à la vidéoprotection
- ▶ l'ouverture systématique de procédures judiciaires aux fins d'identification des auteurs et de confiscation des engins
- ▶ la détection des lieux de stockage des engins motorisés par le biais de fouilles de parties communes en lien avec les bailleurs sociaux et les polices municipales, et la saisie des engins
- ▶ des actions spécifiques en zone agricole pour lutter contre les atteintes portées aux cultures



EN 2020

63 FAITS
RECEMSÉS

20 VÉHICULES
SAISIS

EN 2021

139 FAITS
RECEMSÉS

57 MISE EN
FOURRIÈRE

27 VÉHICULES
SAISIS

EN 2022*

102 FAITS
RECEMSÉS

35 MISE EN
FOURRIÈRE

19 VÉHICULES
SAISIS

*au 31 mai 2022

Pour ces cinq mois de l'année 2022, en zone police, les faits constatés ont augmenté de 39 % par rapport à la même période en 2021, le nombre de véhicules saisis de 89 % et le nombre de mises en fourrière de 46 %.

En parallèle de ces actions répressives, le déploiement d'actions de sensibilisation et de prévention est assuré par les forces de l'ordre afin sensibiliser le jeune public à la dangerosité de ces comportements et à leurs conséquences.

Tout d'abord, l'action de « prévention des rodéos motos et quads » dispensée depuis de nombreuses années par le Centre Loisirs Jeunes (CLJ) de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de l'Essonne vise à sensibiliser les jeunes à la problématique liée à la conduite des engins motorisés notamment dans les quartiers sensibles. Menée au sein des établissements du primaire et du secondaire implantés dans les quartiers de reconquête républicaine de Grigny et Corbeil-Essonnes, en lien avec la DSDEN, elle vise à faire prendre conscience aux jeunes des risques inhérents à la circulation des véhicules.

Ensuite, en lien avec les forces de l'ordre et les pompiers, la Préfecture a élaboré une action de prévention consistant à expliquer aux jeunes les risques encourus et à renforcer les liens entre les jeunes et les forces de sécurité intérieure et les pompiers. Cette action, déployée en 2020 sur la commune de Massy et en 2021 sur la commune des Ulis, sera reconduite en 2022 sur de nouveaux territoires particulièrement exposés à cette problématique, en lien avec les maires.

Enfin, dans le cadre de la prévention situationnelle, des réflexions sont menées par les forces de l'ordre, en lien avec les communes, pour contrer le phénomène en mettant en place des aménagements urbains dans les secteurs dangereux pour empêcher la circulation des véhicules et réduire les risques.

La lutte contre les rixes

Les rixes interquartiers constituent un phénomène de délinquance violente entre bandes de jeunes dont les conséquences peuvent être particulièrement graves. Si le département avait connu en 2020 une hausse significative de ce phénomène par rapport à 2019, l'année 2021 a été marquée par un recul quantitatif du phénomène, en particulier à partir du second semestre (73 faits contre 91 en 2020). Les cinq premiers mois de l'année 2022 ont poursuivi cette tendance avec une baisse des faits de 32 % par rapport à 2021 sur la même période. Ces chiffres sont directement en lien avec les dispositifs opérationnels déployés dans le cadre du plan de lutte contre les rixes, qui ont permis d'éviter de nombreux affrontements.

Ainsi des boucles d'alerte sur messagerie instantanée, outils de réaction rapide, ont été mises en place dans les secteurs les plus concernés. Elles ont permis de déjouer plusieurs dizaines de rixes.

La sécurisation des établissements scolaires les plus sensibles et leurs abords a été renforcée par le déploiement de dispositifs de vidéoprotection en partenariat avec l'éducation nationale, le conseil départemental et la région Île-de-France. La présence des forces de sécurité intérieure et d'équipes de prévention a été amplifiée afin d'assurer une visibilité sur le territoire et d'empêcher ces attroupements dangereux.

Afin d'assurer un suivi du phénomène et des individus impliqués dans les rixes, le partenariat avec les collectivités, aux niveaux communal et intercommunal en fonction des rivalités de quartiers constatées, a été développé et enrichi. C'est ainsi qu'ont été systématisées les créations de Groupes de Partenariat Opérationnels Communaux ou Intercommunaux (GPO ou GPOI), de Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Communaux ou Intercommunaux (CLSPD ou CISPD), et de Cellules Locales de Suivi Individualisé (CLSI), en lien avec le Parquet s'agissant de ces dernières. Ces différents dispositifs contribuent à la fois au partage de l'information, au développement d'actions de prévention et à des suivis individualisés et pluridisciplinaires des principaux auteurs de troubles.



Réunion de suivi du plan de lutte contre les rixes en février 2022

Ces dispositifs opérationnels nécessitent d'être accompagnés par des actions de prévention à long terme, destinées à lutter contre le sentiment d'appartenance à un quartier qui est le plus souvent à l'origine de ce phénomène violent. La Préfecture a accompagné les communes et intercommunalités concernées dès l'été 2021 pour l'élaboration de leurs plans d'actions et dans le financement de leurs initiatives grâce au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et aux crédits de la politique de la ville. Un catalogue d'actions éprouvées sur certains territoires a par ailleurs été mis à disposition des élus pour les aider dans leurs réflexions.

Ainsi en 2021, des actions de prévention pour lutter contre les rixes ont été financées par le FIPD à hauteur de 53 000 euros et en 2022 à hauteur de 72 000 euros, soit une augmentation de 36 %, sans compter les actions portées par la politique de la ville comme « les quartiers d'été » qui permettent également d'organiser des rencontres interquartiers.

94 811

INTERVENTIONS
EN 2021

LA SÉCURITÉ CIVILE

Les sapeurs-pompiers de l'Essonne ont réalisé 94 811 interventions en 2021 dans le département, contre 90 267 en 2020, soit une action de secours toutes les 6 minutes et une progression sur un an de 5,03 % qui s'explique notamment par les interventions liées à la pandémie de Covid-19.

On notera également que 368 interventions supplémentaires ont été réalisées hors du département.

Un rôle majeur a été tenu dans la gestion de la crise dans le département, puisque plusieurs centres de vaccination de grande capacité ont été ouverts et armés en tout ou partie par les agents du SDIS à Palaiseau, Sainte-Geneviève-des-Bois et à l'École départementale d'incendie et de secours de Fleury-Mérogis.

Après la crise Covid-19, c'est l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine au mois de mars 2022 qui a mobilisé les acteurs de la sécurité civile pour articuler l'action des différents services et acteurs associatifs impliqués dans l'hébergement et la prise en charge des populations déplacées.

Pour autant, les acteurs de la sécurité civile ont également veillé au cours de ce premier semestre 2022 à la mise à jour de la planification ORSEC départementale et à la reprise des exercices, parallèlement à l'activité opérationnelle.

3 activations du centre opérationnel départemental

3 mises en place du poste de commandement opérationnel (sommet PFUE à Gif-sur-Yvette et meeting aérien de Cerny – La Ferté Alais en août 2021 et juin 2022)

41 présidences de sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

Par ailleurs, la préparation de la première édition de la Fête de l'Humanité dans le département, sur les terrains de l'ex-BA 217 du 9 au 11 septembre prochains, mobilise activement les services de l'État jusqu'à cette date.

Le déploiement de l'outil drone

Utilisé depuis 2017 au sein du Sdis de l'Essonne, le drone est principalement un outil d'aide à la décision mis à profit du commandant des opérations de secours afin de lui fournir une vue aérienne de l'intervention.

En 2021, le Guide Technique Opérationnel drone a été engagé sur 29 opérations de secours telles que des incendies en milieu naturel ou urbain, des reconnaissances de pollution en Seine ou encore des recherches de personnes. Le GTO drone a réalisé 49 missions non opérationnelles au profit du Sdis ou de ses partenaires : réalisation de prises de vue sur des chantiers, prises de vue lors d'exercice ou encore des exercices de GTO secours routiers.

Deux exercices marquants se distinguent sur l'année 2021 pour le SDIS de l'Essonne :

- Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) à Guigneville-sur-Essonne le 11 mai 2021 pour la Société Française Donge-Metz qui gère quatre dépôts d'hydrocarbure ;
- Un exercice interministériel zonal en Seine-et-Marne, le 29 septembre 2021 : 33 sapeurs-pompiers essonnais en immersion sur un site du Sdis 77 dans le cadre d'un entraînement sur les risques NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques).



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'accidentalité routière

On déplore sur l'année 2021, 1 431 accidents corporels, 42 personnes tuées, et 1 804 personnes blessées.

L'année 2021 affiche donc une hausse de tous les indicateurs par rapport à l'année 2020 : +21 % d'accidents corporels, +24 % de personnes blessées et +7 personnes tuées.

Les usagers vulnérables représentent 20 personnes tuées en 2021 (huit usagers deux roues motorisées, neuf piétons, deux vélos et un engin de déplacement personnel motorisé), ce qui représente 47 % des personnes tuées. Même si l'année 2021 marque une continuité dans la baisse des tués chez les usagers de deux roues motorisés (8 en 2021 contre 11 en 2020), ces derniers sont encore trop présents parmi les personnes tuées compte-tenu de leur faible représentation dans le trafic routier. Par ailleurs, malgré une baisse en 2021 par rapport à 2020 (9 contre 11), les accidents mortels piétons restent élevés.



Les actions de sensibilisation aux risques routiers

La politique de sécurité routière dans le département de l'Essonne est définie dans le Document Général d'Orientations (DGO – 2018-2022) qui a défini six enjeux : les jeunes, les deux-roues motorisés (2RM), le risque professionnel, les produits psychoactifs, les seniors, les distracteurs.

En 2021, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) a apporté un soutien financier à 32 actions de sensibilisation aux risques routiers organisées par des collectivités territoriales et des associations.

A cela, s'ajoutent 11 actions « labellisées PDASR », auxquelles la préfecture de l'Essonne a directement participé, à la demande des organisateurs. A titre d'exemple la préfecture de l'Essonne a été présente sur de grands événements comme le meeting aérien de La Ferté-Alais (20 000 spectateurs), ou Essonne en Scène (entre 20 000 et 30 000 festivaliers), ainsi qu'au sein d'entreprises.

Les suspensions de permis de conduire

En 2021, 2 628 suspensions de permis de conduire ont été prononcées.

Plus d'un tiers de ces suspensions sont en lien avec l'alcoolémie (35 %). Viennent ensuite les stupéfiants (29 %) et les excès de vitesse (29 %). Les suspensions liées aux stupéfiants sont en augmentation continue depuis 2016, sous l'effet notamment de l'équipement des forces de l'ordre en kits salivaires de détection.





66 captages sont actifs pour l'eau destinée à la consommation humaine dans le département de l'Essonne, dont qui 3 concernent l'industrie alimentaire (Coca Cola) et sept captages privés. Il y a actuellement trois procédures de Déclaration d'utilité publique (DUP) en cours (captages d'Orsay, Angerville 2 et Courances). Cinq inspections d'installations de traitement d'eau ont été réalisées (trois captages et deux réservoirs) en 2021.

▼ Les eaux de baignade

2 161 prélèvements ont été réalisés en 2021 pour contrôler 109 établissements de piscines, ce qui représente 197 bassins, et cinq établissements ont fait l'objet d'une inspection.

Une démarche de reconquête de la Baignade en Seine à l'horizon 2024 est menée.

▼ La prévention du risque légionellose

La légionellose est une maladie à déclaration obligatoire qui donne lieu à deux enquêtes : l'une épidémiologique, et l'autre environnementale pour déterminer l'origine de la contamination. En 2021, l'ARS a réalisé 42 enquêtes environnementales concernant 31 cas de légionellose déclarés pour des personnes domiciliées en Essonne, et 10 autres cas correspondant à des personnes domiciliées en dehors de l'Essonne, mais ayant fréquenté durant leur période d'incubation le département.

En 2021, 10 signalements de dépassements des seuils admissibles ont été traités.

Six inspections ont été réalisées dans des hôtels de tourisme, piscine, centre de santé et résidence seniors, ainsi que trois contrôles sur pièces (EHPAD).



LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE, INDUSTRIELLE ET ALIMENTAIRE

LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Prévention et gestion des risques pour la santé humaine

▼ Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

L'ARS organise, en application du code de la santé publique et des directives européennes, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Il comprend notamment la réalisation des programmes d'échantillonnages et d'analyses d'eaux, la gestion des non-conformités, les inspections des installations de traitements et de distribution d'eau et l'information du grand public concernant la qualité de l'eau.

En 2021, 3 421 bulletins d'analyses ont été validés par l'ARS. 135 prélèvements ont présenté des dépassements des limites ou des références de qualité, soit 284 alertes en distribution, 155 alertes en station de traitement et 84 alertes en captage.

En 2021, 258 fiches d'informations sur la qualité de l'eau ont été diffusées et 205 info factures ont été élaborées.

Prévention et gestion des risques pour l'environnement extérieur

▼ Les risques infectieux

Des contrôles de conformité des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) ont été réalisés sur site dans des salons de tatouage et perçage corporel et 2 contrôles de centre de vaccination.

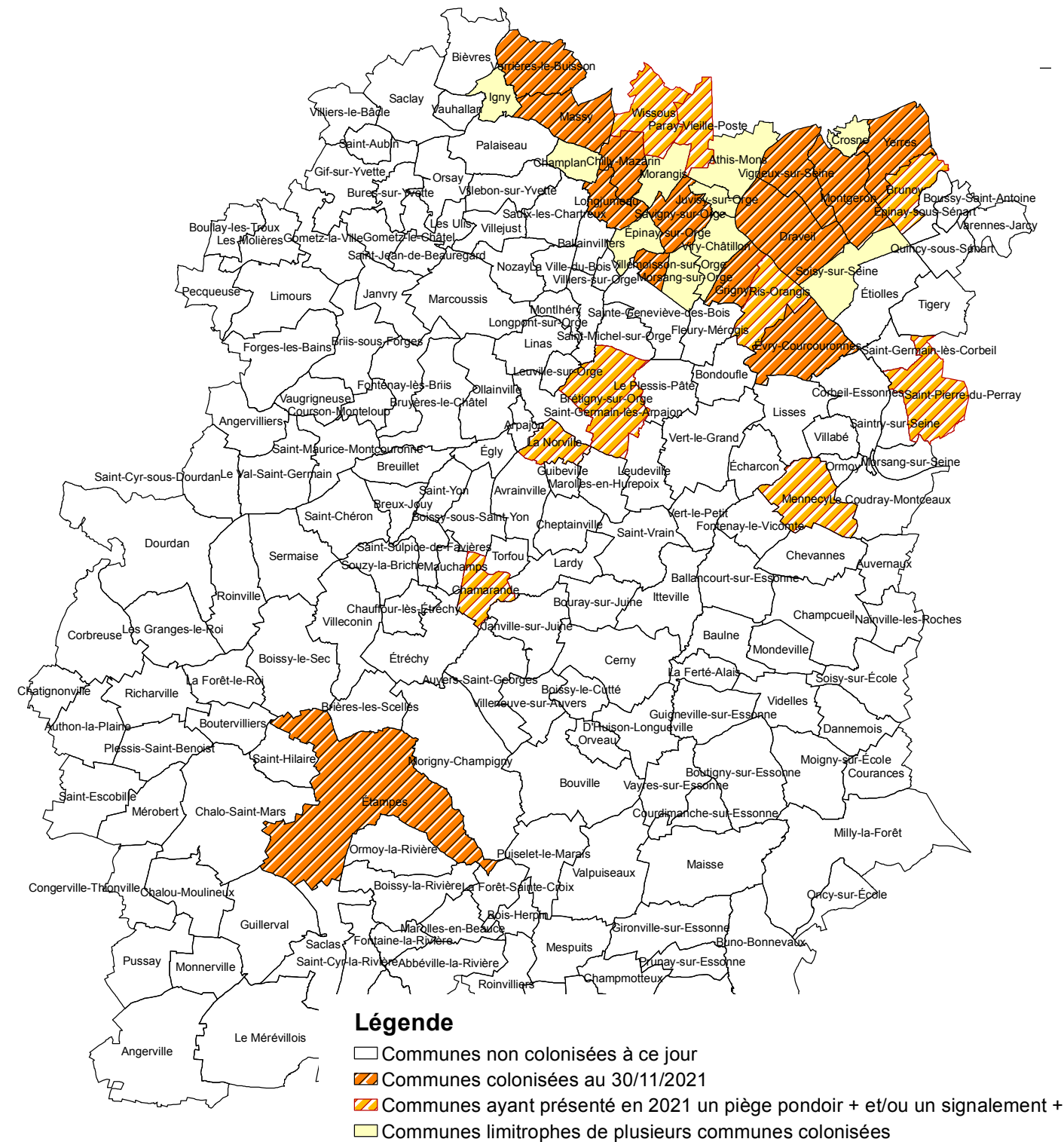
▼ Les risques industriels et d'aménagement

157 avis ont été formulés et également deux plaintes et signalements ont été traités, qui concernaient la qualité de l'air intérieur d'un collège et d'un lycée.

▼ La lutte anti-vectorielle

Le moustique-tigre *Aedes albopictus* est vecteur de maladies virales, appelées arboviroses, telles que la dengue, le chikungunya ou le Zika, qui sont des maladies à déclaration obligatoire par les professionnels de santé.

En 2021, ce sont 60 pièges pondoirs qui ont été installés sur 49 communes de l'Essonne. Au cours de la saison de surveillance 2021, les pièges pondoirs installés sur les communes de Brunoy, Chamarande, Draveil, Évry-Courcouronnes, Étampes, Grigny, Mennecey, Paray-Vieille-Poste, Ris-Orangis, St-Pierre-du-Perray, Vigneux-sur-Seine, Wissous et Yerres, se sont révélés être positifs aux œufs de moustique tigre au moins une fois lors des relevés mensuels.





LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Les installations classées

Le département compte plus de 4 000 installations classées pour la protection de l'environnement dont les installations les plus importantes sont au nombre de 319 (180 sites soumis à autorisation, 139 soumis à enregistrement).

Parmi les sites ICPE les plus importants, on relève :

- 11 établissements Seveso (sept établissements seuil haut, quatre seuils bas) civils auxquels il faut ajouter les quatre établissements Seveso seuil haut de la SFDM (dépôts pétroliers militaires suivis par le Contrôle Général des Armées). Tous les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de ces établissements sont à jour
- 3 incinérateurs de déchets non dangereux. La chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée et alimente trois réseaux de chaleur permettant de chauffer des bâtiments à coût maîtrisé et de limiter les importations d'énergie fossile
- 3 méthaniseurs industriels (deux en service et un en cours de construction) et quatre méthaniseurs agricoles de petite taille. La production de biogaz de ces méthaniseurs alimente le réseau de distribution de gaz naturel et permet de limiter les importations de gaz fossile
- 1 stockage de déchets non dangereux (produisant également du gaz valorisé) et trois installations de stockage de déchets inertes
- 11 carrières
- Cinq parcs d'éoliennes (comportant au total 18 machines)
- Une dizaine de dossiers de data-centers

Le site <http://www.signalement-moustique.anses.fr> est un outil de signalements à destination des citoyens. Ainsi, l'ensemble de la population peut participer à la surveillance du moustique tigre. Il s'agit donc d'une véritable action citoyenne qui vient compléter les actions mises en place par les autorités sanitaires et tous les autres acteurs de la LAV.

91 signalements ont été reçus en 2021 dont 11 ayant fait l'objet d'une prospection entomologique.

Au cours de la saison de surveillance 2021, 2 cas de dengue ont été enregistrés.

▼ La prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Au cours de la période de l'année 2021, 26 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone survenus par accident et impliquant 93 personnes ont été signalés via le Centre Anti-poisons et de toxicovigilance. Ces intoxications ont fait l'objet d'une enquête environnementale. Il a été notamment mis en évidence l'utilisation de brasero ou chauffage de fortune comme mode de chauffage dans un nombre important d'intoxication, ou le défaut d'entretien des installations de chaudière. Cette situation met en évidence la précarité énergétique à laquelle sont confrontés certains locataires.





Par ailleurs, l'Essonne comprend 17 réseaux de chaleur, quatre concessions d'hydrocarbures, un site de production d'électricité photovoltaïque de 23 hectares à Marcoussis, un autre en projet de 32 hectares sur le site de l'ex base aérienne 217 de Brétigny, quatre dépôts d'hydrocarbures civils (et quatre militaires), un dépôt de GPL, de nombreuses canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures, plusieurs sites de production géothermique permettant également de chauffer des logements à coût maîtrisé. Ces réseaux de chaleur géothermiques sont en cours de développement et d'interconnexion.

Les contrôles sur les sites et les instructions

En 2021, 269 inspections ont été réalisées dont environ un quart de manière inopinée contre 243 inspections en 2020, soit une augmentation de 10 %. En complément, 24 contrôles des rejets d'effluents de sites industriels ont été effectués par des laboratoires mandatés par la DRIEAT, de manière inopinée également.

Ces contrôles ont conduit dans 15 % des cas à des constats de non-conformités ayant conduit à 41 arrêtés de mise en demeure dont environ 15 % ont débouché sur des sanctions administratives.

En 2021, 12 nouvelles autorisations (ou enregistrements) ont été délivrées. Ces procédures font systématiquement l'objet d'une enquête publique ou d'une consultation publique suivant l'importance du projet.

15 arrêtés de prescriptions complémentaires ont ainsi été pris en 2021.

Enfin, deux exercices importants ont été effectués en 2021 sur des établissements Seveso.

La prévention des risques

Au titre de la prévention des risques d'inondation, une étude d'aléas, préparatoire à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), est en cours sur le bassin de la Rémarde en Essonne et dans les Yvelines. En Essonne, la majorité des cours d'eau disposant d'un PPRI font l'objet d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) (Yerres, Yvette, Orge et Sallemouille). Le dernier PAPI approuvé début 2022 concerne le bassin Juine-Essonnes-Ecole en Essonne, en Seine-et-Marne, dans le Loiret et l'Eure-et-Loir.

Une réflexion est en cours pour proposer un nouveau PAPI pour la Seine et la Marne. L'objectif affiché par l'EPTB Seine grands lacs est un dépôt de dossier de labellisation à l'automne 2022 pour une labellisation attendue en juin 2023.

En 2022, 209 000 euros ont été engagés pour 10 demandes de subvention du fonds de prévention des risques naturels majeurs et 386 000 euros ont été dépensés au bénéfice de 10 actions des PAPI.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le périmètre d'intervention de la Direction départementale de la protection des populations comprend tous les établissements de préparation et de distribution des denrées alimentaires dont les établissements agréés (pour les denrées d'origine animale), les établissements de restauration collective, les établissements d'entreposage et les établissements de remise directe au consommateur, les entreprises d'importation et d'introduction de produits alimentaires de toute nature, ce qui représente 3 800 unités d'activité et plus de 6 000 opérateurs.

Les chiffres clés pour 2021 :



1 020

INSPECTIONS
RÉALISÉES



803

ÉTABLISSEMENTS
VISITÉS



450

PRÉLÈVEMENTS



237

ALERTES TRAITÉES DONT
18 INSPECTIONS RÉALISÉES
SUITE À TOXI-INFECTIONS
ALIMENTAIRES COLLECTIVES



11

AGRÈMENTS SANITAIRES
DÉLIVRÉS



4 625

CERTIFICATS DÉLIVRÉS
POUR L'EXPORTATION
DE PRODUITS
ALIMENTAIRES

Qui ont donné lieu à 404 suites pédagogiques, 101 suites correctives (mise en demeure), 21 suites répressives et 15 fermetures.

ZOOM SUR

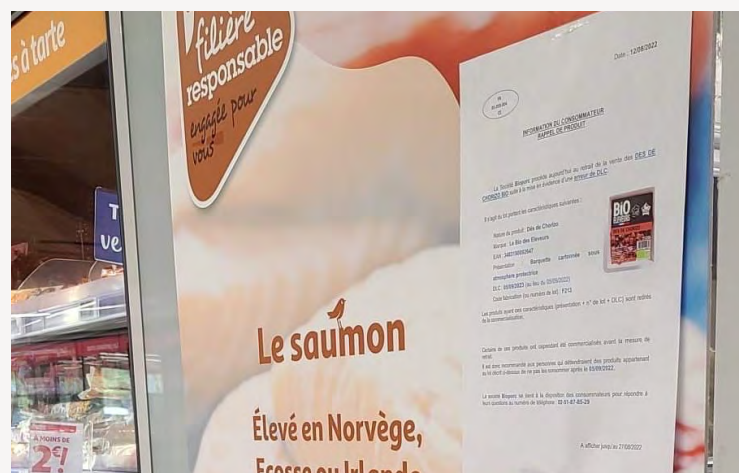


La plateforme Rappel Conso

RappelConso est le nouveau site public unique d'information des consommateurs sur les rappels de produits de consommation courante. Les consommateurs peuvent y retrouver, depuis le 1er avril 2021, l'intégralité des rappels de produits (hors médicaments et dispositifs médicaux).

Ce site unique qui met à disposition des consommateurs, de manière très simple et lisible, les rappels de produits lancés par les professionnels, a particulièrement trouvé à s'appliquer à l'occasion de l'alerte relative à la contamination de divers produits par l'oxyde d'éthylène et, plus récemment, pour les alertes concernant certaines pizzas de la marque BUITONI et certains chocolats de la marque KINDER.

Plus de 5 000 produits font actuellement l'objet d'une publication sur RappelConso.



Bien s'informer, pour plus de sécurité!

Consommateurs, retrouvez tous les avis de rappel de produits sur le site

<https://rappel.conso.gouv.fr/>

Ouverture au public : avril 2021





L'ÉTAT...

**RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE ET
LA CITOYENNETÉ**



100 %
DU MONTANT DES TRAVAUX D'URGENCE FINANCÉ PAR L'ÉTAT

LA POLITIQUE DE LA VILLE

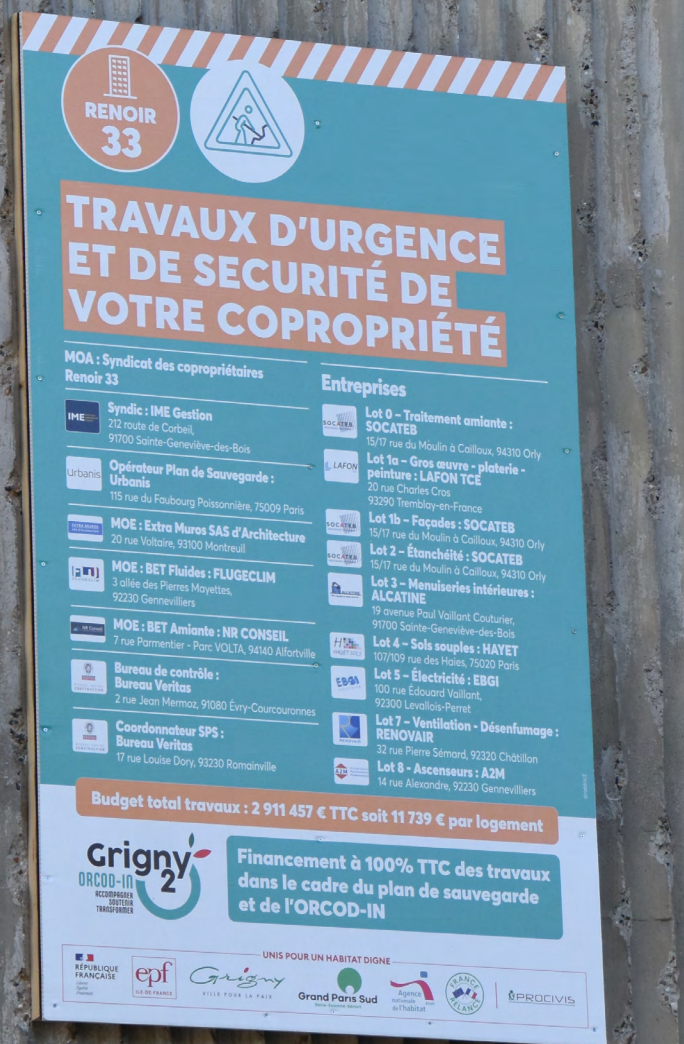
L'ORCOD IN DE GRIGNY 2

L'Opération de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) de Grigny 2 a connu ces derniers mois des avancées majeures :

- La scission de la copropriété, décidée en septembre 2021 par le tribunal judiciaire d'Évry-Courcouronnes, est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Grigny 2 est désormais constituée de 27 copropriétés de logements ;
- Le projet urbain, validé par l'ANRU et présenté aux habitants au printemps 2021, a donné lieu à des études opérationnelles et va faire l'objet d'une procédure de création d'une zone d'aménagement concerté à partir de l'été 2022. La convention signée fin mai prévoit un soutien financier de l'ANRU de 56,6 millions d'euros ;
- Les travaux d'urgence et de sécurité, financés à 100 % TTC par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) suite à la décision prise au comité interministériel des villes de Grigny le 29 janvier 2021, pour un montant total de 44,5 millions d'euros, seront livrés de manière échelonnée entre l'été 2022 et fin 2023 selon les tranches.

L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) poursuit l'acquisition de logements : au 1er janvier 2022, l'EPFIF a acquis 714 logements dont 465 sur les 1 377 des tranches en recyclage, vouées à la démolition ou à la transformation en logements sociaux.

Au-delà des travaux d'urgence, l'ANAH poursuit son accompagnement des copropriétés au travers de l'aide au redressement de la gestion (1,8 millions d'euros en 2021), qui couvre les prestations de prévention de l'accentuation de l'endettement et les prestations nécessaires au redressement de la situation financière, et de l'aide à la gestion urbaine de proximité (2,5 millions d'euros par an), qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants en agissant sur leurs problématiques quotidiennes.



L'ANAH soutient également l'animation faite par l'EPFIF (7 millions d'euros) et l'accompagnement renforcé qu'il apporte aux tranches vouées au recyclage (143 000 euros).

Les projets de renouvellement urbain soutenus par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)-l'Essonne compte 14 quartiers retenus au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) -, ont également connu des avancées significatives en 2022.

Le projet Grand Vaux à Savigny sur Orge a été approprié et légèrement amendé par la nouvelle équipe municipale. Après validation par le conseil territorial de l'EPT12 et par le conseil municipal à l'été 2022, la signature de la convention est prévue au troisième trimestre.

La convention du projet Grande Borne -Plateau sur les communes de Grigny et de Viry-Châtillon a été signée le 23 mai 2022, celle de Grigny II le 21 avril 2022, celle des Tarterêts à Corbeil-Essonnes le 17 mai 2022 et celle de Rocade-Bel Air à Longjumeau le 21 juillet 2022.



LES CITÉS DE L'EMPLOI

En décembre 2020, le territoire du Val d'Yerres - Val de Seine a été labellisé Cité de l'emploi. En 2021, cette Cité de l'Emploi représente 21 structures membres (mission locale, CIO, club de prévention, PJJ, associations, maisons de l'emploi, Cd91), une trentaine de participants réguliers et 103 personnes inscrites en « cohorte cité de l'emploi ».

Par ailleurs, un guide interactif de l'accompagnement social et professionnel a été élaboré. A terme, il s'agira de permettre à l'utilisateur d'être acteur de son parcours voire auto-prescripteur.

En 2021, 13 projets ont été financés pour des actions à rayonnement intercommunal : forum emploi, accompagnement vers l'insertion et la formation, lutte contre la fracture numérique, action d'aller-vers les jeunes NEET (sans diplôme, sans formation ni emploi).

La Cité de l'Emploi a également permis la réflexion sur des projets majeurs à venir, tels que l'installation d'un CFA métiers de l'énergie et de la santé, d'un tiers-lieu d'enseignement supérieur de formation au numérique et de dépannage informatique et l'ouverture prochaine d'une ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion) pour les métiers du service à la personne à Brunoy.

En 2021, une nouvelle Cité de l'emploi a été labellisée en Essonne et Seine-et-Marne sur le territoire de la Communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud.



LES CITÉS ÉDUCATIVES

Les cités éducatives permettent la réunion des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations, habitants. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le temps scolaire.

L'Essonne compte trois cités éducatives sur son territoire depuis 2019 : Grigny, Évry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes qui s'est étendue à l'ensemble du territoire communal en 2021.

Elle s'est également dotée d'un observatoire départemental des cités éducatives. La crise sanitaire a conforté la pertinence de la collaboration entre services de l'État et collectivités pour assurer la continuité éducative et protéger les jeunes les plus fragilisés.

L'Etat vient appuie financièrement la mise en œuvre des Cités éducatives, pour un montant total de 8 400 000 euros sur 3 ans. En 2021, ces crédits ont permis de financer 152 actions sur les territoires des 3 Cités éducatives.

À l'occasion du comité interministériel des villes du 29 janvier 2022, le Premier Ministre a annoncé la labellisation de trois nouveaux sites :

- à Epinay-sous-Sénart, une cité éducative consacrant un projet de territoire ambitieux, réfléchi et partagé ;
- à Ris-Orangis, une cité éducative confortant une dynamique partenariale à la hauteur des enjeux éducatifs du territoire ;
- à Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis, une cité éducative qui associe de manière inédite 3 communes formant un territoire à enjeu

Ainsi, plus de 16 600 élèves bénéficieront de nouvelles actions portées par la politique de la ville, au titre de la cité éducative. Les nouvelles cités sont accompagnées par les services de l'État dans leur structuration, la mise en œuvre de leurs projets et l'élaboration de leur protocole de suivi et d'évaluation.



+ de 2M€

**DE SOUTIEN FINANCIER
DE L'ÉTAT**

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PAUVRETÉ

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le 4e avenant à la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) a été signé en octobre 2021. Comme les précédents, il engage l'État et le conseil départemental sur une série de mesures structurées en 5 axes, dont l'orientation des bénéficiaires du RSA, la mobilité en faveur de l'insertion, la formation des travailleurs sociaux, le référent unique de parcours, l'accueil social inconditionnel, la prévention des sorties sèches de l'ASE.

Au titre de l'année 2021, le soutien financier de l'Etat s'est élevé à 2 116 555 euros.

Cette contractualisation est complémentaire de la convention pour la prévention et la protection de l'enfance, signée en décembre 2021 entre l'État et le Conseil départemental, et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), signé en novembre 2021.

Pour ces deux conventions, l'État a versé respectivement 2 671 825 euros et 500 000 euros au Conseil départemental.

Outre la CALPAE, la lutte contre la pauvreté est mise en œuvre de façon transversale dans les différentes politiques publiques (éducation, hébergement – logement, veille sociale, insertion et emploi, etc.).



ZOOM SUR

La démarche de territorialisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à Grigny

Depuis le début de l'année 2021, une démarche de territorialisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à Grigny est en cours, rassemblant les acteurs institutionnels suivants : mairie de Grigny, État (Préfet de département, Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté), Conseil départemental, CAF, CA GPS, Pôle emploi, ARS, CPAM, DSDEN.

Après une phase de diagnostic partenarial, la démarche est désormais engagée vers la construction d'une convention partenariale et la constitution d'une gouvernance ad-hoc, dans le but de mieux coordonner les actions des acteurs, de permettre une meilleure connaissance mutuelle des acteurs, de viser l'efficacité des interventions, de lancer des actions « flash ».

Plusieurs projets sont d'ores et déjà en cours d'élaboration :

- Création d'un « tiers-lieu dédié » aux professionnels du social ;
- Renforcement de la démarche d'« aller vers », pour favoriser l'accès aux droits des habitants ;
- Un observatoire co-porté par la mairie de Grigny et l'État, chargé à mesurer les impacts des politiques publiques et de la nouveauté représentée par la stratégie de lutte contre la pauvreté. Cet observatoire relèvera d'une approche scientifique et d'expertise.



Une mobilisation exceptionnelle du parc d'hébergement en Essonne

En réponse à la crise sanitaire, la mise à l'abri des populations vulnérables a nécessité la mobilisation par l'État d'un volume de places d'hébergement d'urgence sans précédent en Essonne. Elle s'est notamment traduite par :

- ▶ Le déclenchement anticipé de la campagne hivernale 2020-2021 et le report de sa date de fin au 31 mai 2021
- ▶ La pérennisation des dispositifs hivernaux 2019-2020, 2020-2021 ainsi que des places exceptionnelles « renfort covid »
- ▶ Le déplafonnement initial du volume de nuitées hôtelières mobilisables

Ainsi, le parc d'hébergement d'urgence généraliste essonnien comptait au 31 décembre 2021, 6 754 places dont plus de 2 900 nuitées hôtelières

Le parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile et aux bénéficiaires de la protection internationale est resté stable et compte 2 809 places.

En articulation avec ces dispositifs, la question de la santé mentale, frein à l'intégration des Bénéficiaires de la Protection Internationale, a été réfléchi dans le cadre du projet de centre d'accompagnement psychosocial pour les exilés, porté par Sos Solidarités. Ce centre est opérationnel depuis le début de l'année 2021.

Le développement du logement transitoire en Essonne

Sur l'année 2021 et début 2022, sept nouvelles structures ont ouvert leurs portes en Essonne pour un total de 817 logements :

- ▶ Quatre nouvelles résidences sociales issues de la transformation d'anciens foyers de travailleurs migrants sur les communes permettant d'offrir 636 nouveaux logements autonomes :
 - Étampes, 138 logements, gérée par Adoma
 - Évry-Courcouronnes Villa Blaise et Blaise Pascal, 226 logements, Adoma
 - Évry-Courcouronnes Soljenitsyne, 132 logements, Adoma
 - Verrières-le-Buisson, 140 logements, Adef
- ▶ Une pension de famille sur la commune de Paray-Vieille-Poste, 26 logements gérés par Emmaüs Solidarité
- ▶ Une résidence accueil sur la commune de Marcoussis, 25 logements gérés par la Fondation des Amis de l'Atelier
- ▶ Un Foyer de Jeunes Travailleurs sur la commune de Bures-sur-Yvette, 130 logements gérés par le Centre de Logements des Jeunes Travailleurs – CLJT

Par ailleurs, douze nouveaux projets ont été validés pour des ouvertures prévues jusqu'en 2025. Ces différents projets vont permettre de renforcer l'offre existante et ainsi apporter une réponse aux besoins de ménages rencontrant des difficultés dans leur accès au logement pérenne pour des raisons économiques et sociales.



La prévention des expulsions en Essonne

Au titre de l'année 2021, le plan départemental d'actions de prévention des expulsions locatives de l'Essonne a permis de mettre en œuvre les actions suivantes :

► La CCAPEX opérationnelle de l'Essonne

Chargée d'examiner des situations individuelles signalées et d'émettre des recommandations, la CCAPEX s'est réunie 32 fois pour examiner 192 situations. Le bilan qualitatif de cette instance permet de constater que les recommandations émises sont globalement bien suivies et que le maintien dans la sphère logement est dans la très grande majorité des cas observé.

Un des axes d'amélioration de ce dispositif serait cependant une plus forte mobilisation des services sociaux de droit commun et des bailleurs sociaux.

► La mise en place d'une équipe mobile de prévention des expulsions depuis le 15 avril 2021

Le déploiement de cette équipe s'est étendu à l'ensemble du département depuis le mois de novembre 2021. Sa mise en œuvre est une action conjointe de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Essonne et de l'association Tout Azimut visant à mettre en place un accompagnement socio-juridique. L'objectif est d'aller vers les ménages du parc privé qui ne sollicitent pas les services sociaux ou ne répondent pas aux sollicitations de droit commun. 358 situations ont été orientées vers ce dispositif. 25,1 % ont permis un contact avec la famille et un accompagnement. Il s'agit d'un accompagnement pour un temps court afin de prendre les mesures urgentes et de faire le lien avec l'action sociale de droit commun.

► La mobilisation du dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

L'AVDL est mobilisé dans l'objectif de réduire le nombre de Concours de la Force Publique (CFP). Dans ce cadre, les cinq opérateurs AVDL du département ont pris en charge des situations de ménages, logés tant dans le parc public que privé. Au titre de l'année 2021, sur les 436 CFP du parc privé accordés, 48 % des situations ont bénéficié d'un diagnostic social et sur les 395 CFP du parc social accordés en 2021, 46 % des situations ont bénéficié d'un diagnostic social. 147 lieux ont été libérés sans l'assistance de la force publique. Cette action a permis de solliciter des sursis à l'exécution de CFP et de prendre en charge une centaine de personnes en hébergement ou logement temporaire.

Le relogement des demandeurs prioritaires

En 2021, le nombre d'attributions de logements sociaux est revenu à son niveau d'avant la crise Covid-19 (2019 : 8 461 ; 2020 : 7 030 ; 2021 : 8 559). Les attributions à des demandeurs de logement reconnus prioritaires pour un relogement (y compris les DALO) ont concerné 2 662 ménages en 2021 (2020 : 2 309).

Il est important de souligner que le contingent préfectoral, en charge du relogement des « mal-logés » et des publics prioritaires, a assuré plus de la moitié des relogements de ces demandeurs avec 1 502 attributions (2020 : 1 250).

Par le suivi des relogements des demandeurs prioritaires via l'Accord collectif départemental ou diverses instances partenariales (conférences intercommunales du logement, COPIL sortie de la trêve hivernale, etc.), la part des attributions consacrées aux demandeurs prioritaires s'établit à 31,1%. Ainsi, alors que 15% des demandeurs de logements sociaux ont obtenu un logement social, ce taux atteint 51% pour les demandeurs de logements sociaux « prioritaires ».

Focus sur les publics du plan « logement d'abord »

Le plan gouvernemental «Logement d'abord» a pour ambition de diminuer le nombre de personnes à la rue d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse s'appuyant surtout sur des places d'urgence, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins de ces personnes. Ce plan est identifié sur le baromètre des résultats de l'action publique.

Ainsi, chaque département s'est vu assigner un objectif de relogement des ménages hébergés dans l'hébergement généraliste, se déclarant « sans-abri ou en habitat de fortune » et de réfugiés. L'Essonne a respectivement atteint ses objectifs à hauteur de 104 %, 85 % et 130 %, représentant un total de 1084 personnes relogées.

Le travail entre le SIAO et les services de l'État sur l'identification des ménages du plan Logement d'abord a permis d'atteindre ces résultats.



LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Avec 194 communes dont une seule dotée d'un Service communal d'hygiène et santé. Le département de l'Essonne connaît à l'instar des autres départements d'Île-de-France, des situations très contrastées dans le traitement des très nombreuses situations d'habitat indigne par les communes (du repérage à la mise en œuvre des procédures adéquates) et ce, quel que soit le territoire concerné.

Ainsi, quatre mille logements « potentiellement indignes » concentrés dans les centres anciens dégradés seraient présents sur le territoire (données fiscales) ; ce chiffre ne tient cependant pas compte des locaux utilisés à des fins d'habitation tels que les caves, les entrepôts et n'inclut pas les situations de sur-occupation manifeste à l'initiative du logeur, en augmentation dans le département.

Le département compte, par ailleurs, de très nombreuses copropriétés (1960-1970) qui sont devenues fragiles et dégradées au cours du temps, dont Grigny 2 très emblématique de par son gigantisme et ses difficultés.



De la réception au traitement des plaintes relevant de l'habitat insalubre ainsi que la présentation des dossiers devant le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), l'ARS effectue les enquêtes aux domiciles signalés comme insalubres en vue d'une évaluation sanitaire pour la mise en œuvre et le suivi des décisions préfectorales et réalise des actions de prévention sur les différents champs de la santé. constats de risque d'exposition au plomb positifs.

Au regard du risque lié au plomb, elle assure le traitement des déclarations obligatoires du saturnisme infantile et des constats de risque d'exposition au plomb positifs.

L'ARS a reçu 375 signalements (pour insalubrité, infraction au règlement sanitaire départemental, problème de décence) en 2021, contre 369 en 2020, soit une hausse de 1,7 % (à noter qu'il y a déjà eu une hausse de 11 % en 2020). On note en particulier une augmentation des signalements de situations par le SDIS de l'Essonne.

Le traitement de ces signalements a conduit à instruire par l'ARS, 60 procédures prévues aux articles L.1331-22 à 26 et L.1311-4 du Code de la santé publique en 2021, contre 45 en 2020, soit une augmentation de 33,3 %.

L'AIDE ALIMENTAIRE

La veille sociale et l'aide alimentaire

▼ Modernisation des accueils de jour en Essonne

En 2021, deux accueils de jour (Corbeil-Essonnes et Massy) ont bénéficié de crédits de modernisation dans le cadre d'un appel à projet lancé au titre de France Relance. Le montant total des crédits versés s'élève à 343 540 euros.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été attribués à l'accueil de jour de la Croix-Rouge Française à Corbeil-Essonnes pour le renforcement des équipes (travailleur social et animateur socio-éducatif).

▼ Le renforcement de l'aide alimentaire dans la continuité de la crise sanitaire

En 2021, l'État a attribué 404 358 euros de subventions aux opérateurs de l'aide alimentaire dont 228 412 euros au titre des surcoûts liés au Covid-19. Ces surcoûts visaient à faire face à la hausse de la demande d'aide alimentaire que les associations membres de la coordination départementale ont pu constater sur le terrain et faire remonter lors des rencontres départementales.

L'enveloppe budgétaire de l'Essonne a également permis le financement de nouvelles épiceries sociales qui ne bénéficiaient pas de financements de l'État jusqu'alors. Par ailleurs, dans le cadre des appels à projets France Relance, l'Essonne a bénéficié d'un total de 618 112 euros complémentaires au titre de :

- La création de tiers lieux d'aide alimentaire à l'hôtel, quatre dossiers ont été retenus pour la mise à disposition d'équipements de cuisine en faveur des personnes hébergées à l'hôtel, permettant également l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes vers l'accompagnement social de droit commun ;
- Le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, trois projets essonniers sur la thématique de la lutte contre la précarité alimentaire ont été sélectionnés : réorganisation et modernisation des centres de distributions d'aide alimentaire du Secours Populaire Français dans l'ensemble du département, déploiement de 2 food-trucks itinérants à destination d'un public rural.



L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE ET L'INSERTION DES JEUNES

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service National Universel est un projet d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale et territoriale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Au titre de la première étape du dispositif, l'Essonne a reçu, du 21 juin au 2 juillet 2021, 97 jeunes pour un séjour de cohésion organisé par les services de l'État, qui s'est déroulé à l'île de Loisirs d'Étampes et au centre Auguste Mione à Chamarande. Les retours « qualité » du ministère confirment que l'expérience vécue par les jeunes a été très satisfaisante.

En parallèle, 157 jeunes essonniers sont partis, sur cette même période, dans d'autres départements. Les Essonniers sont désormais inscrits dans la deuxième phase à travers une mission d'intérêt général (MIG) menée au sein d'une association ou d'une administration publique.

Les objectifs d'accueil 2022 du SNU en l'Essonne ont été portés à 950 jeunes volontaires, en trois sessions (février, juin et juillet) et sur deux sites, Dourdan et Tigery.



L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'engagement relatif à l'école inclusive s'est poursuivi avec l'ouverture de l'Unité d'enseignement maternelle autisme à Grigny en septembre 2021 et la prochaine ouverture d'une UEMA à Étampes en septembre 2022.

Le déploiement des équipes mobiles d'appui à la scolarisation en Essonne est porté par l'association Olga Spitzer pour l'Est du Département et l'ADPEP 91 (association départementale des pupilles de l'enseignement public) à l'Ouest du Département.

Les déploiements des unités d'enseignement externalisé des IME sur les écoles élémentaires a été au nombre de 29 en 2021, contre 12 en 2019.

LES SERVICES CIVIQUES

Le service civique offre la possibilité à tout jeune de 18 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager dans une mission au service de l'intérêt général, de servir les valeurs de la République, d'explorer des nouveaux horizons et de développer des compétences. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 9 mois, quelle que soit la mission.

Bilan 2021/2022 :

106 recrutements contre 62 en 2020/2021, soit 44 contrats supplémentaires, dont 65 % de femmes, concentrés géographiquement dans le nord de l'Essonne.

Répartition par écoles : 83,02 % Collèges : 14,15 % Lycées : 2,83 %. Le faible nombre de volontaires en collège et en lycée peut s'expliquer par l'écart d'âge entre les élèves et le volontaire service civique, qui est parfois trop réduit.

La mission qui recueille le plus de contrats est : « contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école », qui ne concerne que l'école maternelle et élémentaire.

Les missions les plus appréciées par les jeunes volontaires en service civique du second degré sont : « contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire », mais aussi « contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable ».

L'essentiel des démissions enregistrées s'explique par un retour à l'emploi en CDD/CDI ou pour une formation diplômante.

L'INSERTION DES JEUNES

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du plan « 1 jeune, 1 solution » lancé à l'été 2020. Ce programme, qui s'inscrit dans le plan « France relance », vient renforcer des dispositifs existants et en créer de nouveaux, en vue de proposer des solutions adaptées à chaque jeune dans un contexte de crise économique.

En 2021, ce plan a permis d'apporter 49 436 solutions aux jeunes essonniers, dont 23 962 facilitations de l'entrée dans la vie professionnelle, 7 451 entrées en formation professionnelle et 18 023 accompagnements dans un parcours d'insertion sur mesure (parcours d'accompagnement contractuel vers l'emploi et l'autonomie, garantie jeunes etc.).

Durant l'année 2021, 8 200 jeunes essonniers ont signé un parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) avec l'une des neuf missions locales du département et un montant de 2 278 726 euros d'allocations a été versé à ces jeunes à ce titre. Par ailleurs, les missions locales essonniennes ont fait entrer 2 794 personnes dans le dispositif « Garantie jeune ».

Depuis le 1er mars 2022, le Contrat Engagement Jeune (CEJ) remplace la Garantie Jeunes et propose aux jeunes présentant un risque d'exclusion durable du marché du travail, un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum pendant une période de 6 à 18 mois. Contrairement à la Garantie Jeunes, il peut être passé par Pôle emploi ou une mission locale.



LA LUTTE CONTRE LE SÉPARATISME

Depuis 2019, la lutte contre le séparatisme et ses expressions dans l'espace public est une priorité du Préfet de l'Essonne et de l'ensemble des services de l'État, confortée par les instructions ministérielles du 27 novembre 2019 et du 13 janvier 2020. L'objectif est d'entraver les personnes et structures qui portent atteintes aux valeurs républicaines en affirmant la primauté de leurs valeurs sur celles de la République et œuvrant ainsi à des formes de repli communautaire.

La stratégie territoriale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire déployée depuis 2019 est portée par une instance locale depuis 2020, la Cellule Départementale de Lutte contre l'Islamisme et le Repli communautaire (CLIR). Cette instance, présidée par le Préfet, est composée de l'autorité judiciaire ainsi que de l'ensemble des services de l'État et acteurs spécifiques qui sont sollicités selon les thématiques abordées. Réunie mensuellement, la CLIR a pour objet la centralisation et le partage de l'information émanant des acteurs de terrain, la réalisation d'un diagnostic territorial afin de déterminer les actions à mener.

La stratégie a permis de réaliser au total 141 contrôles qui ont abouti à 15 fermetures administratives de structures depuis 2019. Ils s'effectuent en interministérialité afin de mettre en œuvre tous les leviers mobilisables dans le cadre du droit commun pour lutter contre le repli identitaire et le développement des idéologies hostiles aux principes et valeurs de la République.

La mise en œuvre de la loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021 se traduit par un dialogue et un accompagnement renforcé avec les cultes s'agissant de ses dispositions modifiant la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, et se traduira également par une implication renforcée des élus dans cette politique publique, au titre de leur connaissance de leurs territoires et de leurs enjeux.

Enfin, la lutte contre le séparatisme se joue également sur le plan de la sensibilisation et de la formation. Afin de mieux mobiliser les acteurs de terrain, des actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation et la lutte contre le repli communautaire sont déployées en Essonne depuis 2019 en lien avec le Ministère de l'Intérieur à destination des personnels des services de l'État, des élus et fonctionnaires territoriaux, des représentants du monde sportif et associatif, des chefs d'entreprises, des bailleurs sociaux, etc.



Dispositif d'appui à la coordination (DAC)

L'Essonne est découpée en deux territoires de coordination, un au nord et un au sud. Les deux DAC sont opérationnels depuis début 2022, avec une montée en charge progressive pour accompagner l'ensemble des patients complexes, en priorité à domicile. Ces dispositifs ont un rôle majeur dans l'appui aux parcours de santé, en particulier pour les patients les plus vulnérables.

Plateforme numérique régionale Terr-eSanté

Outil de coordination des parcours de santé complexes, cette plateforme d'échange de partage et de services est proposée par l'Agence régionale de santé Île-de-France. Elle facilite la coordination et la prise en charge d'un patient complexe entre les professionnels qui participent à cette prise en charge.

Le Service d'Accès aux Soins (SAS)

Les travaux pour la mise en place du Service d'Accès aux Soins (SAS) sont en cours sur le territoire. Ce dispositif prévoit, à horizon fin 2022, une organisation mixte Ville-Hôpital pour la prise en charge des appels des patients ayant des besoins de soins urgents, non programmés.

La réforme des transports sanitaires urgents (TSU)

Cette réforme de la garde et des TSU vise à réorganiser la réponse des entreprises de transport sanitaire privées aux demandes du SAMU, dans le cadre de l'aide médicale urgente. L'objectif est de mieux solliciter les transporteurs sanitaires, pour assurer aux SAMU des effecteurs facilement mobilisables au profit des patients et limiter les carences ambulancières que les services d'incendie et de secours doivent compenser, ce qui pèse sur leur disponibilité opérationnelle. Les travaux pour cette réorganisation en Essonne ont débuté en juin 2022.

LA SANTÉ : DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE DE SOINS

L'évolution de l'organisation du système de santé tend vers la prise en charge des patients au sein de parcours de santé impliquant une coordination entre les différents secteurs de la santé (ville, hôpital, médico-social et social), grâce au développement d'outils de communication, dans un contexte de baisse de la démographie médicale. Cette évolution doit garantir une meilleure prise en charge des patients en limitant les ruptures de prise en charge. Le Département Ambulatoire de la délégation de l'Essonne – ARS Île-de-France y participe au niveau de l'offre de soins en ville.

Les structures d'exercice collectif

Leur développement est un atout majeur dans la gestion de la faible démographie des professionnels de santé et plus particulièrement de la démographie des médecins :

- Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) : à ce jour 29 MSP sont en activité et neuf projets sont en cours d'accompagnement, ce qui fait de l'Essonne le second département en nombre de MSP après Paris.
- 37 centres de santé : 3 infirmiers, 5 médicaux, 7 polyvalents et 35 dentaires
- 13 Communautés Professionnelles de Territoire de Santé (CPTS), dont 12 sont signataires de l'ACI (accord conventionnel interprofessionnel). Ces CPTS couvrent l'intégralité du territoire essonnien.



ZOOM SUR

L'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine



Pour permettre aux personnes déplacées d'Ukraine d'effectuer en une seule présentation leurs premières démarches administratives, un Hub dédié a été ouvert à la préfecture en mars 2022.

Les services au public offerts concernaient la délivrance de la « protection temporaire » (Bureau du séjour des étrangers), celle de la carte « allocation pour demandeur d'asile » (OFII), un rendez-vous pour l'octroi de la « protection universelle maladie » (CPAM), une proposition d'hébergement (COALLIA) et un recensement de la demande d'emploi.

La Croix Rouge Française également installée dans les locaux de la préfecture, apportait un accompagnement social appréciable, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles et les enfants. Le public était composé à 80 % de femmes.

Le dispositif a permis d'absorber une fréquentation importante à son démarrage (jusqu'à 110 situations traitées par jour), avec une nette diminution à partir de mai, jusqu'à sa fermeture.

Concernant l'hébergement des déplacés d'Ukraine, l'opérateur social COALLIA a été désigné pour accueillir les ménages en demande d'hébergement et pour centraliser la gestion des hébergements mis à disposition par les particuliers et les communes. 340 logements ont ainsi été expertisés dans ce cadre avec l'appui de plusieurs communes.

L'État a mobilisé plus de 500 places en hébergement collectif, principalement dans des hôtels du département répartis dans les communes suivantes : Bures-sur-Yvette, Évry-Courcouronnes, Fleury- Merogis, Massy, Ormoy, Saint Michel sur Orge, Saint Pierre du Perray et Saulx les Chartreux. Au 1er juin 2022, 429 places étaient occupées. Une décrue progressive est constatée depuis le 31 mai 2022.

Afin d'apporter des solutions alternatives et une plus grande autonomie aux ménages, l'État développe la mise en place de logements en intermédiation locative pour les ménages déplacés d'Ukraine.

S'agissant de l'emploi, le mode opératoire déployé dans l'Essonne pour faciliter l'accès à une activité professionnelle aux demandeurs qui le souhaitaient, s'est articulé autour de quatre actions : indiquer aux réfugiés en provenance d'Ukraine qu'ils peuvent exercer une activité professionnelle, recueillir leur volonté et leur indiquer la marche à suivre, mettre en place un accompagnement personnalisé via Pôle emploi, mobiliser les employeurs privés et publics et enfin proposer des formations à la langue française. Un travail étroit a été réalisé avec les chambres consulaires (CCI, CMA, chambre d'agriculture) et les délégations territoriales du Medef, de la CPME et de la Fédération française du Bâtiment ainsi que l'Union des maires de l'Essonne et les services du Conseil départemental.

Enfin, des dispositifs d'informations préalables à l'inscription en établissement d'enseignement supérieur ont été mis en place par l'Université de Paris-Saclay et l'Université Évry Val d'Essonne.

Sur le volet sanitaire, la prise en charge était la suivante :

- Les situations d'urgence relevaient de la procédure habituelle de prise en charge au sein des établissements de santé du département,
- Durant plusieurs week-ends, les médecins libéraux présents dans les Maisons Médicales de Garde pouvaient être contactés directement en cas de besoin de prise en charge de réfugiés,
- En cas de besoin de prise en charge psychologique et/ou psychiatrique, les Cellules d'Urgences Médico-Psychologique ont été mobilisées sur demande,
- Des passages sanitaires ont été organisés sur chacun des sites d'hébergement collectifs. Les structures d'hébergement ont eu la possibilité de bénéficier de visites ou de permanences d'évaluation et de prise en charge sanitaire (infirmière et psychologues) sur les sites,
- Des équipes mobiles de la Croix Rouge Française ont été mobilisées.

Ce partenariat reposant sur une mobilisation solide et constante des acteurs a permis de répondre avec réactivité aux besoins d'une population en précarité, en embrassant toutes les dimensions de la problématique.

Au 2 juin 2022, le bilan chiffré de l'ensemble des actions menées s'établissait comme suit :

- 1 346 protections temporaires délivrées ;
- 93 autorisations provisoires de séjour d'une durée de validité d'un mois octroyées aux personnes non éligibles à la protection temporaire ;
- 259 enfants scolarisés, essentiellement en école maternelle et élémentaire (156) et en collège (84) ;
- 1 067 cartes délivrées au titre du versement de l'ADA ;
- 377 ménages hébergés au sein de structures collectives.



ZOOM SUR

L'organisation des élections

L'année 2021 a vu le renouvellement des assemblées départementales et régionales, dont le double scrutin s'est déroulé les 20 et 27 juin 2021.

Les élections régionales, à l'exclusion de la remontée des résultats, étaient gérées par la préfecture de région Île-de-France. En revanche, l'intégralité du dispositif organisationnel des élections départementales s'est tenue en préfecture. Les dépôts de candidatures se sont déroulés sur rendez-vous entre le 26 avril et le 5 mai 2021 : 77 binômes se sont présentés (contre 93 en 2015), avec au minimum trois binômes par canton et au maximum six (Canton d'Évry-Courcouronnes).

Deux éléments ont marqué ce scrutin :

- ▶ L'organisation, pour la première fois au sein d'un bureau de vote dérogatoire rattaché à la mairie chef-lieu de département d'Évry-Courcouronnes, du vote des détenus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (421 électeurs) dans le cadre d'une convention tripartite entre la préfecture, la ville d'Évry-Courcouronnes et la maison d'arrêt
- ▶ L'organisation de ce double scrutin en contexte sanitaire tendu, qui a conduit les services de l'État à distribuer au profit des communes des masques (1 157 800), des gels hydroalcooliques (5 760 litres), des visières (23 000) et 35 000 autotests à destination des membres des bureaux de vote et des personnes participant aux opérations électorales (35 000)

A signaler également que l'État a mis en œuvre un dispositif de vaccination prioritaire à l'attention des assesseurs, présidents et secrétaires des bureaux de vote. 528 personnes ont ainsi demandé à être vaccinées dans ce cadre.

L'année 2022 a vu se succéder l'organisation de l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022, et celle des élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Ces 2 scrutins ont été marqués par la mise en œuvre par les services de l'État de plans d'organisation, de contrôle et de secours visant à sécuriser les opérations de colisage, de mise sous pli et de distribution de la propagande électorale en lien avec les différents prestataires intervenant en la matière. L'ensemble des mesures mises en œuvre a permis l'acheminement de documents de propagande dans des délais très anticipés et dans des conditions de fiabilité renforcées.

- ▶ 247 formulaires ont été adressés dans ce cadre aux élus du département
- ▶ 119 parrainages ont été déposés et enregistrés par le Conseil Constitutionnel dans les délais requis

Concernant les législatives, les prises de candidatures se sont déroulées en préfecture entre le 16 mai et le 14 juin 2022 : 108 candidatures ont été déposées (contre 142 en 2017), avec au minimum sept candidats et au maximum 13 selon les circonscriptions.

A noter à ce jour, deux contentieux en cours sur les 5e et 7e circonscriptions.



L'ÉTAT...

**AMENAGE UN TERRITOIRE
DYNAMIQUE, DURABLE ET MODERNE**



LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

L'Essonne compte 6 opérations d'intérêt national (OIN).

Dans l'OIN du Plateau de Saclay, en Essonne, 130 autorisations d'urbanisme dont 62 déclarations préalables et 55 permis de construire ont été instruits par la DDT et délivrés entre le 1er janvier 2021 et le 13 avril 2022. Parmi les projets « emblématiques », on peut notamment citer le grand hôpital Nord-Essonne, le complexe sportif universitaire de l'université Paris-Saclay, les gares de la ligne 18 (Massy-Opéra, Palaiseau, Orsay-Gif, et CEA-Saint Aubin) et le centre de maintenance de la ligne 18, la réhabilitation d'un des bâtiments de l'université Paris-Saclay pour accueillir le laboratoire de l'agence française de lutte contre le dopage (pour les JO 2024), le centre de recherche de Danone.

L'aménagement du campus urbain, autour d'un cluster scientifique et technologique de rang mondial, conduit par l'établissement public d'aménagement du Plateau de Saclay avance bien. Dans le quartier de l'école polytechnique (232 ha), les taux de réalisation de la programmation fin 2021 étaient de 74 % pour l'enseignement supérieur et la recherche, 81 % pour les équipements, les commerces et les services, et 100 % pour les logements étudiants. Le campus d'AgroParisTech et de l'INRAE a été réceptionné en avril 2022 et accueillera des étudiants à la rentrée 2022.

Dans le quartier du Moulon (337 ha), les taux de réalisation de la programmation fin 2021 étaient de 92 % pour l'enseignement supérieur et la recherche, 75 % pour les logements étudiants et 30 % pour les logements familiaux.

Le site de l'école normale supérieure Paris-Saclay, conçu par l'architecte Renzo Piano, a été inauguré officiellement le 10 novembre 2021 par la ministre de l'Enseignement supérieur. Les travaux dans la zone d'aménagement concerté de Corbeville, à la jonction entre les quartiers du Moulon et de l'école polytechnique, ont démarré avec notamment le chantier du Grand hôpital Nord Essonne. La construction du viaduc de la ligne 18 sur l'Est du Plateau est également visible depuis plusieurs mois.

Également située en OIN, la zone d'activité économique de Courtabœuf fait l'objet d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), élaboré par la Communauté Paris Saclay (CPS) en lien avec les services de l'État et les autres partenaires, qui devrait aboutir à l'automne 2022. Il vise à permettre à l'agglomération de se doter de nouveaux outils pour déployer sa stratégie foncière et de mobiliser les partenaires pour faire du parc un site d'accueil privilégié des entreprises productives issues du cluster Paris Saclay.

Le PPA d'Orly, qui concerne les six communes essonniennes de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre et deux communes de la CPS, a été validé le 28 janvier 2020. Il a pour principal objectif de construire et mettre en œuvre une stratégie globale et partagée d'aménagement et de développement durables. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques : la transition écologique et énergétique ; l'amélioration des déplacements pour une mobilité durable ; le renforcement de l'attractivité du pôle d'emploi et l'amélioration de l'urbanité du pôle. Le plan d'actions comporte en premier lieu trois études-cadres qui sont réalisées (l'évolution des mobilités) ou en cours (sur le développement urbain, économique et commercial et sur la logistique).

Un PPA porté par le Conseil départemental de l'Essonne en lien avec les services de l'État et les collectivités riveraines de la RN20 (23 communes et 4 intercommunalités) devrait aboutir cet automne. Il ambitionne de coordonner les projets de transports et de développement urbain, avec une exigence environnementale forte. Il comporte une soixante d'actions réparties selon trois orientations : la RN20 support d'une nouvelle mobilité ; la RN20 une route verte et intelligente ; la RN20 colonne vertébrale d'un urbanisme renouvelé.

L'OIN Porte Sud du Grand Paris a été marquée par la signature le 18 mai 2022 en présence du Préfet de région du PPA Cœurs urbains rive gauche de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.



LA CONTRACTUALISATION ET LES PROGRAMMES DE REVITALISATION DES TERRITOIRES

LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Élaboré par l'agglomération en lien avec les partenaires publics et privés concernés et l'appui des services de l'État, ce PPA vise à soutenir le développement cohérent de quatre secteurs et bénéficie d'un premier soutien financier de l'État au titre du CPER de 2,1 millions d'euros :

- le renouvellement urbain de la centralité d'Évry, ancienne ville nouvelle, afin d'en renforcer l'attractivité ;
- le renouvellement urbain du centre ancien et patrimonial de Corbeil, qui, avec un pôle gare très actif et des friches urbaines, possède un potentiel d'aménagement très intéressant ;
- la polarité de reconquête de friches, dans l'ancien hippodrome près du stade Bobin, pour constituer un « cluster sport » ;
- le Génopôle, premier bio-cluster français, en lien avec les acteurs de la R&D et du Centre Hospitalier Sud Francilien notamment, pour un « cluster santé ».

L'EPA Sénart qui intervient dans une OIN qui compte deux communes en Essonne fait l'objet, depuis début 2022, d'une mission de conseil de la tutelle et d'accompagnement de l'EPA afin de construire une démarche stratégique pour l'avenir de l'OIN et de l'EPA. Cette mission se déroule à une période charnière avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud et la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)..

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique.

Signé pour six ans, le CRTE illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance.

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.



En Essonne, la définition du périmètre des six CRTE est calquée sur les territoires d'action départementale. Les travaux ont permis d'aboutir en 2021 à la signature des protocoles d'engagement. Plus de 600 projets ont été recensés dans le cadre de ces travaux.

Pour appuyer les collectivités dans leurs démarches de construction de projets de territoires, l'État leur propose un appui en ingénierie. Cet appui prend notamment la forme d'un accompagnement financier pour le recrutement de chefs de projet. Le montant de l'aide financière représente 50 % du budget prévisionnel global de l'opération, avec un montant annuel plafonné à 25 000 euros. En tant qu'expert sur les problématiques d'environnement, d'infrastructure, de climat et d'énergie, le CEREMA accompagne également les collectivités dans leur démarche de construction de projet.

L'ADEME est quant à elle sollicitée dans la mise en place de contrats d'objectifs territoriaux pour le développement des énergies renouvelables afin d'accompagner les territoires dans leur démarche de transition énergétique.

LE PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »

Lancé fin 2018 et prolongé jusqu'en 2026, le programme Action Cœur de Ville (ACV) participe au renforcement de l'attractivité et du dynamisme des centres des villes moyennes lauréates du programme. L'État accompagne les communes en mobilisant l'expertise technique et les moyens financiers. En Essonne, les cinq villes bénéficiaires du programme ACV poursuivent la concrétisation de leurs projets de redynamisation de leur centre-ville.

Arpajon a débuté la phase numéro deux de la requalification cœur de ville qui concerne la Grande Rue entre la porte d'Étampes et l'Hôtel de ville. Concernant Saint-Michel-sur-Orge, la phase deux autour de la place Marcel Carné est amorcée et tend à recréer les conditions d'une vie conviviale et à remettre en valeur les équipements publics existants sur le site, actuellement enclavés. Quant à Étampes, la commune concentre ses efforts sur le volet habitat du programme avec la mise en place d'une action coercitive impliquant une OPAH rénovation urbaine et opération de restauration immobilière. Corbeil-Essonnes a présenté sa stratégie pour lancer ses différents projets dès 2023 en veillant à l'articulation entre ses différents grands projets urbains : Grands Moulins, Hélios, Pôle Gare, requalification de la place du Comte Haymon et place du Square Créte. Enfin, Évry-Courcouronnes accélère le lancement concomitant de ses nombreux projets (rénovation des arènes, théâtre de l'Agora, création du spot, requalification de la place de l'Agora...).

En 2021, des financements DSIL en faveur du programme ACV ont été débloqués :

- 250 000 euros pour Arpajon dans le cadre de la réhabilitation – reconstruction de l'espace socioculturel Ateliers 29 – création du centre socio-culturel 29,31 (coût total 1 231 530 euros)
- 120 000 euros pour Saint-Michel-sur-Orge pour son projet de revalorisation des bois du quartier du Bois des Roches (coût total 609 981 euros).

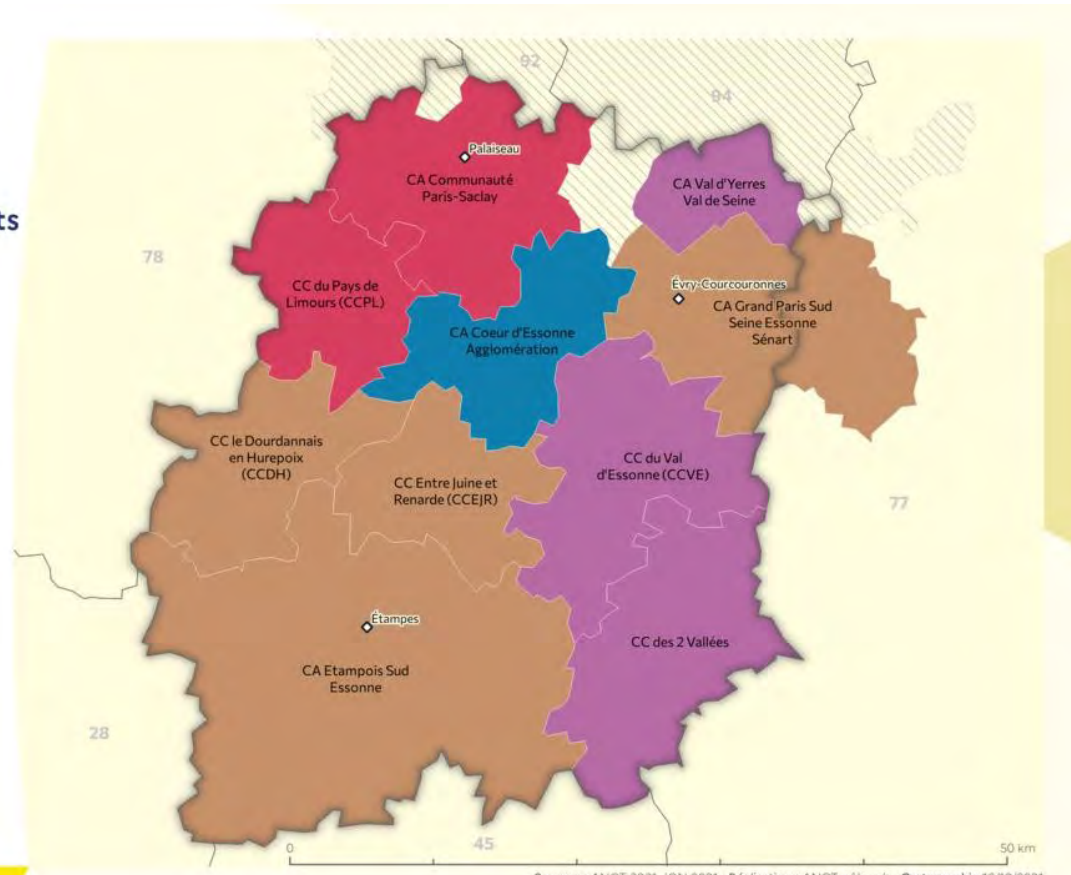


Projet de périmètre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

ESSONNE (91)

6 CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Périmètre du CRTE
- CRTE interdépartemental porté par un autre département
- Libellé du groupement composant le CRTE
- Préfecture, sous-préfecture
- Limite du département Essonne



Sources : ANCT 2021, IGN 2021 • Réalisation : ANCT pôle act - Cartographie 12/10/2021



LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

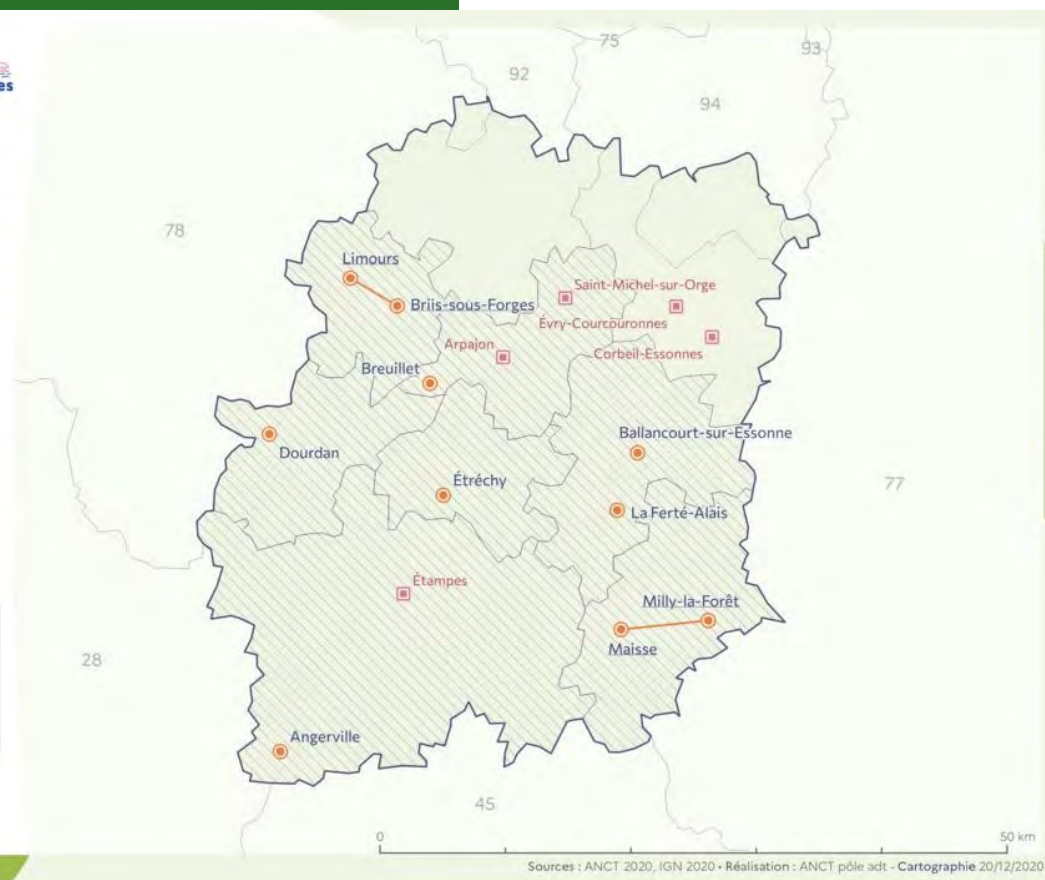


Déploiement du programme Petites villes de demain

ESSONNE (91)

8 PETITES VILLES DE DEMAIN QUI RASSEMBLENT 10 COMMUNES

- Commune sélectionnée
- Partenariat
- EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
- Commune retenue dans le programme Action cœur de ville



« Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique.

Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le programme vise à soutenir, via une aide à l'ingénierie ou des financements sur mesure, les actions en lien avec :

- l'amélioration de l'habitat
- le développement de l'offre commerciale et des services
- la valorisation du patrimoine

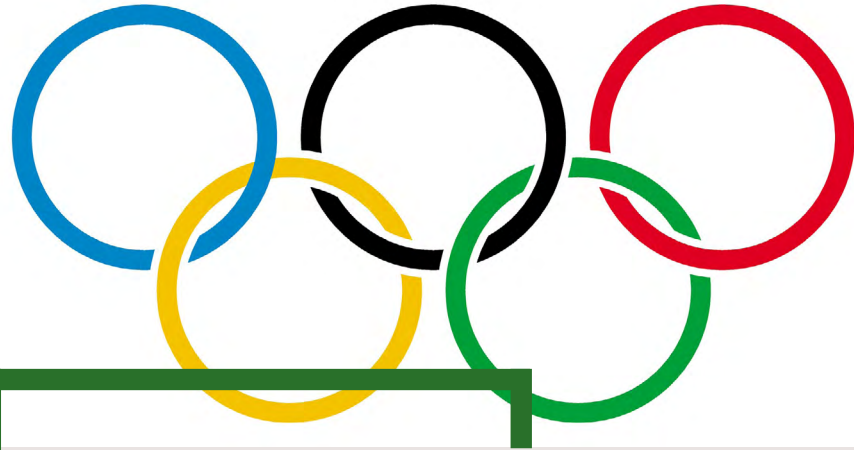
En Essonne, 10 communes ont été retenues pour intégrer ce dispositif. En 2021, toutes ont signé une convention d'adhésion au programme avec l'État et leur intercommunalité, laissant place à une phase d'initialisation d'une durée de 18 mois permettant d'élaborer une stratégie de territoire.

OPÉRATIONS DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Après avoir impulsé des programmes tels que « Action Cœur de ville », et « Petites villes de demain », l'État accompagne les territoires dans l'élaboration de projets transversaux, dans la perspective d'opérations de revitalisation du territoire prévues à l'échelle intercommunale (ORT), dispositif emportant des effets spécifiques dans plusieurs domaines (habitat, commerce, aménagement...), et offrant des appuis et soutiens renforcés de la part de nombreux partenaires et programmes.

Les cinq projets ACV ont déjà élaboré leur projet et sont déjà en ORT, au sein des communautés d'agglomération de Grand Paris Sud, Cœur d'Essonne, et Étampois Sud Essonne.

L'élaboration des huit projets PVD (concernant 10 communes en raison de deux binômes) est engagée depuis mi-2021 et devrait aboutir autour de la fin 2022, pour une prise en compte dans cinq nouvelles ORT intercommunales, puisque certains projets PVD interviendront sur un territoire déjà en ORT (Cœur d'Essonne, Étampois Sud Essonne), ou au sein de la même EPCI (Communauté de Communes Val d'Essonne). Enfin, une ORT spontanée, hors dispositif préalable, est également en cours d'élaboration sur le territoire de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay. Ainsi, six nouvelles ORT sont en préparation avec l'appui de l'État.



LA PRÉPARATION DES J.O. 2024

En 2024, des délégations sportives du monde entier se réuniront à Paris pour participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques. De nombreuses délégations internationales seront à la recherche de centres de préparation appropriés à leurs sports et disciplines, dans l'optique de se préparer au mieux dans les années menant aux Jeux.

« Paris 2024 », comité d'organisation des Jeux Olympiques en 2024, est chargé par le Comité International Olympique d'identifier et de proposer ces centres de préparation aux délégations internationales afin de les accueillir dans les meilleures conditions dans les quatre années précédant les Jeux de Paris 2024. Cette labellisation conduit à être référencée dans un catalogue mis à la disposition des 206 comités nationaux olympiques et 182 comités nationaux paralympiques, qui feront leur choix parmi cette sélection.

L'accueil des délégations internationales pourra être l'occasion de créer ou renforcer des programmes de coopération internationale sportive avec les pays accueillis et de renforcer le programme de développement du sport en France en poursuivant les actions menées depuis plusieurs années. Pour une collectivité territoriale, accueillir un Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) contribue ainsi à l'attractivité du territoire.

Un centre de préparation est constitué au minimum d'une ou de plusieurs infrastructures d'entraînement sportif, d'une solution d'hébergement et de restauration, et d'un établissement médical. Les dossiers font l'objet d'une évaluation menée par les SDJES de chaque département (20 en 2020, 4 en 2021 en Essonne).

Plusieurs appels à candidatures ont été lancés depuis 2019 par le comité Paris 2024, à ce jour 960 centres sont référencés dont ceux dédiés aux nouvelles disciplines olympiques (pour 600 collectivités territoriales).

L'Essonne compte actuellement 24 CPJ portés par neuf collectivités (dont le Conseil Départemental de l'Essonne) pour 42 disciplines olympiques et paralympiques. Une évaluation est en cours pour 5 nouvelles structures implantées sur 3 territoires.

Des financements pour la mise en conformité des centres de préparation aux jeux.

Le protocole du 14 juin 2018 pour des Jeux Olympiques et Paralympiques ambitieux pour toute la France alloue pour les sites d'entraînements et les bases avancées, dits CPJ, une enveloppe de 90 millions d'euros, dont 20 millions d'euros spécifiquement dédiés auxdits CPJ et exclusivement financés par l'État. Le budget de l'Agence Nationale du Sport dédié aux équipements sportifs CPJ de Paris 2024 est donc de 20 millions d'euros dont 4 millions d'euros pour l'année 2021 et 6 pour l'année 2022.

Les porteurs de projet éligibles sont les collectivités territoriales et leurs groupements. Tous les équipements sportifs démontrant une capacité réelle d'accueillir des équipes de France ou des délégations sportives étrangères dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Les financements octroyés par l'Agence Nationale du Sport doivent permettre d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les équipes de France olympiques et paralympiques ainsi que les délégations étrangères, et de leur offrir des équipements répondant aux normes internationales dans un contexte fortement concurrentiel.

Lors du premier appel à projet en 2021, la rénovation du terrain d'honneur de stade de BONDOUFLE, géré par le Conseil départemental de l'Essonne, a été subventionné à hauteur de 160 000 euros.

Lors du second appel à projet en décembre 2021, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a bénéficié d'un financement à hauteur de 55 000 euros pour des travaux de changement de luminaires et de praticables pour la gymnastique rythmique et sportive du complexe sportif Jean-Louis Moulin à Évry-Courcouronnes.



- ▶ Proposer des solutions de mobilités transversales aux habitants des zones rurales en travaillant sur les pôles gares et en développant les solutions multimodales pour les derniers km (plan vélo, voitures électriques, accès aux centre-bourgs, co-voiturage, transport à la demande)
- ▶ Valoriser le potentiel agricole du territoire en accompagnant les projets d'innovation agricole (filière chanvre, plantes médicinales, IGP Cresson.) et en favorisant la stratégie de diversification (méthanisation, maraîchage, agrotourisme) des agriculteurs

L'AGENDA RURAL

La déclinaison territoriale de l'Agenda rural a permis de valoriser et d'amplifier les politiques publiques en faveur des ruralités. Ainsi, à ce jour plus de 75% des 196 mesures de l'Agenda rural ont été engagées. Il s'agit par exemple du déploiement des pylônes pour la téléphonie mobile (new deal), de la mise en place des conseillers numériques ou encore de l'engagement d'un plan alimentaire territorial dans le sud du département.

En outre, un travail partenarial a été engagé avec l'AMRF et les autres acteurs institutionnels du territoire pour définir 4 priorités territoriales :

- ▶ Renforcer la cohésion territoriale en accompagnant la création de tiers lieux à usages multiples (espaces de travail partagé, micro folies, France services, Campus connectés, manufactures de proximité). Une conférence relative aux tiers lieux dans les zones rurales a été organisée par l'État le 17 février 2022 afin d'identifier avec l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises) les facteurs clés de succès et d'enclencher une dynamique territoriale
- ▶ Mieux répondre aux besoins en ingénierie territoriale par la mise en place d'un guichet d'expertise au bénéfice des petites communes sur les thématiques ciblées : recyclage des friches, installation de panneaux photovoltaïques, revitalisation des commerces de proximité





Compte tenu de la mobilisation suscitée par ces appels à projets du plan France Relance et face à l'enjeu de poursuivre le traitement des friches de nos territoires le Président de la République a annoncé la pérennisation du fonds friches selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Les deux premiers appels à projets ont permis de soutenir neuf projets en 2021 :

- La reconversion de l'ancienne base aérienne 217, à Brétigny-sur-Orge, pour 2 millions d'euros ;
- La restructuration du Secteur Tuilerie autour du centre commercial CORA, à Massy, pour 2 millions d'euros ;
- La restructuration du Secteur Franciade-Opéra, à Massy, pour 2 millions d'euros ;
- La redynamisation et la restructuration du Centre Commercial Grand Bois, à Saint Michel sur Orge, pour 2M d'euros ;
- La reconversion du Garage Hébert, à la Ville-du-Bois, pour 600 000 euros ;
- La reconstruction du foyer ADOMA Évry Champ Élysée, à Évry Courcouronnes, pour 400 000 euros ;
- La reconstruction du cœur urbain de l'agora d'Évry Courcouronnes, pour 200 000 euros d'études dans un premier temps puis pour 4 millions d'euros pour les acquisitions et les travaux dans un second temps ;
- La reconversion du site du pont des Gains, à Breuillet, pour 1,7 millions d'euros ;
- La reconversion de la friche hospitalière de la ZAC Horizon, à Évry Courcouronnes, pour 1,25 millions d'euros

Le troisième appel à projet a permis de soutenir trois nouveaux projets :

- La reconversion de l'ancien site Pixmania, à Champlan, pour 1 million d'euros
- Des études à la reconversion de l'hôpital, à Longjumeau, pour 250 000 euros
- La reconversion de l'ancienne friche Thalès, à Orsay, pour 700 000 euros

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LA RECONVERSION DES FRICHES URBAINES

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain et de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Afin de permettre de valoriser ce gisement foncier important, le plan France Relance a permis de mobiliser un budget conséquent pour soutenir au cours de trois appels à projet successifs en 2021 et 2022 plusieurs projets en Essonne. Ainsi l'Essonne a reçu un peu plus de 16 millions d'euros pour dynamiser son territoire.

En améliorant la faisabilité financière de ces projets, le Fonds Fiches a permis d'accélérer la construction des logements ou de l'activité économique dont les Essonnais ont besoin.

Le fonds friches a également été l'occasion de conforter ou d'engager des partenariats étroits entre l'État et les territoires sur des projets à fort rayonnement communal ou intercommunal, à l'image du projet du Pont des Gains porté par l'EPFIF à Breuillet. Visant la reconversion du site d'une ancienne briqueterie pour du logement, les échanges ont permis de stabiliser le projet logement avec un meilleur parti environnemental et paysager jusqu'à un niveau de maturité suffisant pour candidater à l'appel à projets numéro deux. Ces évolutions ont permis de débloquer environ 1,7 millions d'euros en études, travaux et acquisitions.





FRANCE RENOV

Les subventions accordées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) à des propriétaires occupants ou bailleurs et à des syndicats de copropriétaires ont encore progressé en 2021 dans le département. Déjà portées à 33 millions d'euros en 2020, elles sont montées en 2021 à près de 50 millions d'euros instruits localement, auxquelles il faut ajouter près de 32 millions d'euros instruits au niveau national dans le cadre du nouveau dispositif MaPrim Rénov'. 19 000 logements essonniers ont ainsi pu être aidés.

Ces subventions ont tout particulièrement contribué au redressement des copropriétés dégradées. Le plan «Initiative Copropriétés» retient deux sites essonniers en priorités nationales : le quartier des Pyramides à Évry-Courcouronnes et la copropriété Grigny 2 ainsi que sept autres sites de priorité régionale. La copropriété Grigny 2 a notamment pu bénéficier de moyens d'intervention exceptionnels avec une subvention totale de 25 millions d'euros en quasi-totalité consacrée aux travaux d'urgence en cours qui sont financés à 100 % TTC par l'Anah.

En outre, depuis le 1er janvier 2021, les copropriétés sont éligibles aux aides de l'Anah grâce au dispositif «MaPrimeRénov' Copropriétés». 1,8 millions d'euros ont ainsi été engagés pour financer la rénovation énergétique de copropriétés «saines» et «fragiles».

Lancée en 2020, MaPrimeRénov' a connu une forte progression en 2021 passant au plan national de 192 000 dossiers déposés à 700 000 dont plus de 10 000 dans le département. Devenue la principale aide à la rénovation énergétique (en remplaçant totalement le Crédit d'impôt à la rénovation énergétique, CITE), elle peut être cumulée avec d'autres aides dont les aides locales et les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Ces aides, qui bénéficient du Plan France Relance, soutiennent le secteur du bâtiment : l'effet levier de MaPrimeRénov' est réel avec, à l'échelle de l'Île-de-France, un taux d'aide de 32 % rapporté au montant total des travaux réalisés de près de 420 millions d'euros.

La montée en puissance de la rénovation de l'habitat se poursuit en 2022 avec la mise en place du nouveau service public de la rénovation de l'habitat piloté par l'Anah à compter du 1er janvier 2022 : «France Rénov'».

France Rénov' est la fusion des espaces conseillers FAIRE et des Points Rénovation Information Service (PRIS) de l'Anah sous une nouvelle marque unique, facilement identifiable. L'objectif de la démarche est également de simplifier le parcours usager avec un point d'entrée unique (nouvelle plateforme, numéro de téléphone unique, animation unifiée des 450 guichets) permettant d'informer et de conseiller les particuliers dans leur projet de rénovation de leur habitat.

Associant l'ensemble des collectivités territoriales impliquées, et tout particulièrement le porteur associé du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), le Conseil départemental de l'Essonne, ce nouveau service doit permettre d'atteindre l'objectif national de rénovation de plus de 800 000 logements.



LES MOBILITÉS DOUCES

Le nombre de kilomètres d'aménagement cyclables sécurisés en Essonne est passé de 679 en 2018 à 853 en juin 2022, pour une cible fixée à 878 kilomètres fin 2022. Parallèlement, une cartographie des principales discontinuités doit permettre un travail avec les gestionnaires de voiries concernés pour favoriser leur résorption.

Six projets d'aménagements cyclables ont bénéficié d'une aide totale de 4,9 millions d'euros du « fonds mobilités actives » sur un total de 25,4 millions d'euros pour les départements de grande couronne. Huit collectivités sont accompagnées par l'ADEME dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien (AAP AVELO2).

L'État et le Conseil départemental ont lancé le 31 mars dernier le réseau vélo essonnien rassemblant les maîtres d'ouvrages publics du territoire, afin d'accélérer la mise en œuvre des axes du plan vélo.



Architecture contemporaine remarquable (ACR)

14 labellisations ont été accordées sur le territoire d'Évry, dans le cadre d'une étude sur les villes nouvelles franciliennes en partenariat avec l'ENSA de Paris-Belleville, dont la labellisation de la Cité administrative, et 2 labellisations au titre de la campagne relative aux lycées franciliens.

Des restaurations notables ont été engagées :

- Au domaine de Méréville, propriété du Conseil départemental (travaux de sécurisation intérieure du château et réhabilitation hydro-écologique de la Juine, également inscrite au plan de relance).
- Sur la fontaine Budé à Yerres dans le cadre d'un aménagement paysager du château de Budé, porté par la commune.
- Sur le portail occidental de la basilique Notre-Dame de Bonne Garde à Longpont-sur-Orge, restauré au titre de la mission Patrimoine en péril.

Le Fonds incitatif et partenarial (FIP) a profité à trois communes du département pour des travaux de grande urgence : Boissy-sous-Saint-Yon pour la restauration du décor de la chapelle baptismale de l'église Saint-Thomas Becket, bel exemple de décors stucés du XVIII^e siècle ; Bouray-sur-Juine, pour la restauration de l'église Saint-Pierre-aux-Liens ; Limours pour la restauration de l'église Saint-Pierre.

L'architecture et le patrimoine

Plusieurs labellisations sont intervenues pour neuf sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Brunoy, Chalo-Saint-Mars, Dourdan, Draveil, Étampes, Etrechy, Longpont-sur-Orge, Massy, Milly-la-Forêt

Le Pays de l'Étampois a été reconnu au titre des villes et pays d'art et d'histoire (VPAH). Le même label est en préparation pour Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Enfin, les architectes des Bâtiments de France (ABF) ont rendu 8182 avis en 2021, soit 15 % de plus qu'en 2020.

LE SOUTIEN À LA CULTURE

VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Les monuments historiques

L'Etat se mobilise pour que la richesse du patrimoine architectural, historique et paysager de l'Essonne mieux reconnu, notamment par les Essonnais eux-mêmes.

On compte en Essonne 275 édifices protégés et six jardins remarquables, soit 7 % du patrimoine protégé francilien, pour 8 % des crédits DRAC. Une mesure de protection au titre des monuments historiques a été prise avec l'inscription du Parc de Villeroy à Mennecy et de l'église Saint-Jacques à Montgeron.

À noter également l'avis favorable au classement de l'église de Saint-Germain-lès-Corbeil, qui a conservé une grande partie de son architecture originelle, remontant à la fin du premier âge gothique, et a été enrichie, lors de sa restauration dans la seconde moitié du XIX^e siècle, d'un mobilier et d'un décor néo-gothiques cohérents.



LES 50 ANS DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE

Le 18 novembre 1971, la cité administrative était inaugurée par le président Georges Pompidou. Cette construction, réunissant la préfecture, le conseil départemental et le tribunal, marquait le point de départ de la création de la ville nouvelle d'Évry.

L'architecture moderne de l'époque a permis à cette dernière de recevoir le label Architecture contemporaine remarquable.

Plusieurs événements ont été organisés au cours de cette année anniversaire :

Journée européenne du patrimoine : le 18 septembre 2021

Une exposition de photos marquant la construction de la cité et de la ville depuis les années 70 a été disposée le long d'un cheminement piéton entre la cité et l'hôtel de ville.

Des visites guidées de la cité administrative se sont déroulées au Tribunal (salle des pas perdus et salle des Assises) à l'Assemblée Départementale, à la Résidence du préfet et au Cabinet du Préfet.

Journées nationales de l'architecture : le vendredi 15 octobre 2021

À l'occasion du cinquantenaire, les collectivités territoriales partenaires - le Conseil départemental, Grand Paris Sud et Évry-Courcouronnes - et l'État ont proposé pour les Journées Nationales de l'Architecture de réfléchir sur l'héritage et l'avenir de l'architecture et de l'urbanisme des villes nouvelles, en faisant se rencontrer architectes, urbanistes, historiens, responsables politiques, et témoins de ces évolutions.

Trois tables rondes se sont tenues sur les thèmes suivants :

- La cité administrative au cœur de la ville nouvelle : une architecture expérimentale au service de l'État
- Bilan et perspectives des villes nouvelles / forme et fiction des villes nouvelles / Appropriation d'une utopie
- Refaire, réparer les villes nouvelles : quels projets face au défi métropolitain ?

Anniversaire de l'inauguration de la cité : le jeudi 18 novembre 2021

Le 18 novembre 2021, l'anniversaire de l'inauguration de la cité a été placé sous le signe de l'art. Autour du tableau de Picasso « Nature morte au bougeoir », prêt du musée Georges Pompidou, ont été présentées les œuvres de quelques classes d'élèves du département, symbolisant la citoyenneté et les valeurs républicaines.

A également été dévoilée une œuvre de l'artiste Aleteia « Le Bouclier de la démocratie », spécialement réalisée pour les 50 ans de la cité administrative.

Dernier temps fort de cette journée, le boulevard de France rebaptisé « Boulevard de France – Georges Pompidou », en hommage à celui qui, 50 ans plus tôt, inaugurerait la préfecture de l'Essonne, cœur des services de l'État dans le département.



LES MICRO-FOLIES

Le Gouvernement a affiché sa volonté d'accélérer le déploiement des Micro-Folies pour atteindre 1 000 sur tout le territoire d'ici 2022, dont 200 en Île-de-France. En Essonne, six structures sont déjà ouvertes : Évry-Courcouronnes, Grigny, Épinay-sous-Sénart, Brunoy, Brétigny-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge.

Dans ce cadre, l'État insuffle une réelle dynamique avec l'organisation régulière de réunions du réseau départemental des micro-folies essonniennes. Autour des acteurs incontournables du territoire (DRAC, CD, La Villette et diverses associations), ces réunions sont l'occasion de rassembler les structures ouvertes, celles en cours d'ouverture et les collectivités en réflexion. Il s'agit d'un temps d'échanges et de partages de leurs programmations, de leurs réussites et difficultés rencontrées.

Par ailleurs, l'État accompagne les collectivités en réflexion dans leur projet culturel. L'année 2022 voit l'ouverture de la micro-folie itinérante portée par « Culture 360 » sur le territoire de Grand Paris Sud et la poursuite des projets sur les communes des Ulis et de Mennecy.



PERSPECTIVES : LA PLANIFICATION TERRITORIALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'État et le Département ont décidé d'engager une dynamique en faveur de la transition écologique en Essonne. Une communauté départementale de la transition énergétique (CDTE), co-animée par l'État et le CD, rassemble les partenaires (collectivités, chambres consulaires, Ademe, CAUE, Institut Paris-Région...). La CDTE favorise un partage d'expertises et d'expériences. En 2021, elle a organisé un webinaire sur le plan de relance (janvier), puis un second sur la mobilité durable (juin) à destination des collectivités. Une plénière s'est tenue sous format hybride (présentiel et distanciel), fin novembre, dans les locaux d'EDF Lab Paris-Saclay avec pour thème les énergies renouvelables et réutilisables (ENR&R).

La transition écologique est également facilitée par la réalisation et la mise en œuvre de documents stratégiques (PCAET, CRTE) ou le développement de projets précis en réponse à des appels à projets dont certains proposés par l'État.

En matière de mobilités actives, la DDT propose un accompagnement tout au long de l'élaboration des projets (conseils, appui sur le cahier des charges, constitution des dossiers de candidature, etc).



Lancé en 2019 pour une durée de sept ans et doté d'une enveloppe nationale de 450 millions d'euros, le fonds « mobilités actives – aménagements cyclables » a déjà bénéficié à six projets d'aménagement cyclable essonniers pour une aide totale de 4,9 millions d'euros sur un total de 25,4 millions d'euros pour les départements de grande couronne (notamment Pont de la 1ère Armée française entre Draveil et Juvisy-sur-Orge, passerelle de franchissement de la N118 à Saclay, rond-point du 8 mai 1945 à Bures-sur-Yvette, prolongement de la coulée verte à Massy).

Huit collectivités sont accompagnées par l'ADEME dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien (AAP AVELO2).

En matière de production d'énergie renouvelable et de récupération, l'État associé au Conseil départemental, et avec à l'ensemble des collectivités a lancé, début 2022, l'élaboration d'une stratégie territoriale pour disposer d'un état des lieux des potentiels énergétiques en Essonne selon les types d'énergie (méthanisation, réseaux de chaleur, photovoltaïque, éolien) et définir des perspectives en matière de stratégie départementale et de structuration territoriale.

Quatre groupes de travail ont été constitués, dont les premiers travaux ont été présentés devant la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 29 juin 2022. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions menées par les services de l'État (Préfecture, UD-DRIEAT, DDT), l'ADEME, les chambres consulaires et le Conseil Départemental en matière d'animation de la filière « énergie » (événements réseaux de la CDTE), d'accompagnement (technique, réglementaire et financier) et d'instruction des projets (permis de construire, ICPE).





L'ÉTAT...

**APPORTE SON SOUTIEN DANS LA
CRISE ET PRÉPARE L'AVENIR**



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES PENDANT LA CRISE

Dès le début de la crise sanitaire, des mesures de bienveillance (délais de paiement, reports d'échéances, notamment) et d'accompagnement (remboursements accélérés) ont été mises en œuvre pour aider les entreprises. En 2020, près de 5 200 entreprises avaient ainsi été accompagnées pour un montant de 83 millions d'euros d'impôts. En cumul jusqu'en octobre 2021, près de 5 600 entreprises ont été accompagnées pour un montant de 91 millions euros d'impôts.

Le soutien à l'économie s'est aussi caractérisé par la mobilisation du Fonds de Solidarité (FDS), créé par ordonnance dès le 25 mars 2020, qui a permis de verser des aides d'abord destinées aux petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Instauré initialement pour une durée de trois mois, le FDS a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020, puis sur toute l'année 2021.

Depuis 2020 et en 2021, près de 30 000 entreprises de l'Essonne ont reçu 531,5 millions euros.

Le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) s'est mobilisé pour accompagner les entreprises du département. Ainsi en 2021, à 11 reprises, le CODEFI, dans sa formation plénière, auquel s'est substitué, à partir de septembre 2021, le comité départemental de sortie de crise, a convié l'ensemble des acteurs de la vie économique pour les informer des mesures mises en œuvre pour soutenir les entreprises et échanger sur la situation des entreprises du territoire. En formation restreinte, le CODEFI s'est réuni 8 fois pour examiner la situation d'entreprises fragilisées par la crise et leur proposer une solution adaptée notamment via l'octroi d'avances remboursables, de prêts bonifiés ou de prêts participatifs.

La Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) a également agi pour accompagner les entreprises rencontrant d'importantes difficultés pour régler leurs échéances fiscales et sociales en leur proposant des échéanciers pouvant aller jusqu'à 48 mois. En 2021, la commission s'est réunie à 8 reprises. Elle a accordé 15 nouveaux plans et réexaminé 44 dossiers permettant ainsi de stabiliser près de 580 emplois.

Afin de cibler de manière encore plus fine le soutien aux entreprises et apporter une assistance complémentaire en cas de difficultés structurelles, un protocole d'échanges avec la cellule de prévention des difficultés des entreprises du Tribunal de commerce d'Évry-Courcouronnes a été signé en juillet 2021. Ce protocole est, depuis cette date, pleinement opérationnel et permet un accompagnement des entreprises au plus près de leurs besoins.

En 2021, l'État a accompagné 24 885 entreprises et évité la mise en œuvre de licenciements pour motif économique en mobilisant les dispositifs « Activité partielle » et « Activité partielle de longue durée » qui permettent la prise en charge partielle ou totale de la rémunération des salariés non occupés.

Cette action a correspondu à :

- Plus de 5 000 échanges approfondis avec les entreprises ;
- 15 452 demandes d'autorisation préalables ;
- 50 156 demandes d'indemnisation ;
- 62 505 salariés mis en activité partielle ;
- 18 721 256 d'heures financées pour un montant de 198 848 566 euros.



Un guichet unique constitué des services de la Préfecture, la CCI Essonne, Essonne développement et du Medef Essonne a été créé dans le but de favoriser l'implantation et le développement des entreprises industrielles en Essonne.

Les TPE et PME ont également été soutenues dans leur transformation numérique : 1 508 entreprises (TPE/PME) ont bénéficié de chèques numériques.

La tenue mensuelle du comité départemental économique rassemblant sous la présidence du Préfet de l'Essonne les élus, les fédérations professionnelles, les organisations patronales ainsi que les chambres consulaires, permet d'apporter une réponse concrète aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques et de présenter régulièrement les actualités relatives à France Relance.

Les mesures France Relance à destination des entreprises ont été présentées aux acteurs du territoire lors de multiples occasions par le sous-préfet à la relance : petits déjeuners avec des entrepreneurs, webinaire à destination des entrepreneuses de l'Essonne, rentrée du Medef Essonne, réunion de la CPME Essonne, etc.

DÉPLOYER LE PLAN FRANCE RELANCE SUR SES TROIS VOILETS : COMPÉTITIVITÉ, ENVIRONNEMENT, COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Les trois volets de France Relance – l'écologie, la compétitivité et la cohésion – se déploient pleinement en Essonne, au bénéfice des entreprises, collectivités territoriales, administrations, universités, associations et particuliers. A ce jour, plus de 800 millions d'euros de crédits ont été attribués pour soutenir des projets en Essonne. Ces crédits Relance complètent les mesures de soutien : 741 millions d'euros d'indemnisation au titre de l'activité partielle, 482 millions d'euros du fonds de solidarité, 50 millions d'euros de reports d'échéances fiscales et 2 Milliards d'euros de prêts garantis par l'État.

LE VOLET COMPÉTITIVITÉ

France Relance soutient fortement les entreprises de l'Essonne, en particulier dans le secteur industriel. Ainsi, 58 projets industriels ont bénéficié dès 2020 de plus de 83 millions d'euros pour investir sur le territoire et 96 entreprises ont été accompagnées dans leurs investissements au titre du guichet industrie du futur.

France Relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 188 millions d'euros, au bénéfice de plus de 12 170 entreprises du département.

LE VOLET ENVIRONNEMENT

France Relance soutient la rénovation thermique de 49 bâtiments de l'Etat et de l'enseignement supérieur pour 115 millions d'euros, de 30 bâtiments des collectivités (en particulier des écoles et des collèges) pour 13,3 millions d'euros et 3 projets d'équipements sportifs pour 2,3 millions d'euros.

Le plan France Relance a soutenu les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'aménagements de pistes cyclables.

Il a également permis d'accélérer la réhabilitation de friches, neuf projets ayant été financés à hauteur de 17,2 millions d'euros.

Plus de 15 000 particuliers se sont saisis de MaPrimeRénov' pour réduire l'empreinte carbone de leur logement en Essonne. 18 674 particuliers ont également été accompagnés dans le verdissement de leur véhicule automobile à travers les dispositifs de primes à la conversion et de bonus écologique.



LE VOLET COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

France Relance a donné des perspectives aux jeunes avec le plan « 1 jeune, 1 solution » : près de 50 000 jeunes en ont bénéficié en Essonne. Ce dispositif a fait l'objet de multiples actions de communication, l'université d'Evry ayant notamment accueilli l'étape francilienne des « Rencontres 1 jeune 1 solution » les 6 et 7 septembre 2021.

France Relance a soutenu les communes, les intercommunalités et le Conseil départemental dans leurs projets d'investissement local (72 projets soutenus à hauteur de 31,5 millions d'euros).

Trois associations luttant contre la pauvreté en Essonne ont également été financées à hauteur de 500 000 euros.

56 conseillers numériques France Services par ailleurs ont été attribués à des collectivités territoriales ou des associations de l'Essonne.

Jessica LARSSON, cheffe de représentation adjointe de la Commission européenne, Laurence ASSOUS, directrice générale du CROUS de l'Académie de Versailles, et Benoît KAPLAN, secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, ont visité le 4 mars 2022 le chantier de réhabilitation du bâtiment Le Bosquet aux Renards de la résidence étudiante Flora Tristan à Évry-Courcouronnes.

Le plan France Relance, qui s'élève à 100 Milliards d'euros au niveau national, bénéficie d'un financement européen à hauteur de 40 Milliards d'euros au titre du plan national de relance et de résilience (PNRR).

Par ailleurs, France Relance soutient le secteur agricole, 56 exploitations agricoles ayant bénéficié d'un soutien de 825 000 euros pour améliorer leur résilience face aux aléas climatiques par l'achat d'agroéquipements.





LES CONTRATS AIDÉS

Les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le PEC est un contrat d'accompagnement qui a pour objet l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées de l'insertion professionnelle. Il concerne les jeunes de moins de 26 ans, les travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans et les habitants des QPV et cible exclusivement les employeurs non marchands. L'État verse une aide à l'embauche entre 60 % et 80 % du SMIC et l'employeur doit fournir une formation qualifiante.

La prescription des PEC par le Service public de l'emploi a connu en 2021 un rythme soutenu. 392 PEC hors jeunes ont été prescrits, soit 150 % de réalisation de l'objectif initial. En ce qui concerne les PEC jeunes, 293 ont été prescrits.

Au total, 148 résidents en QPV ont bénéficié d'un PEC.

Les contrats initiatives emploi (CIE)

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur marchand, en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

1 608 CIE ont été prescrits en 2021 par le SPE. Le taux de réalisation est de 114 %.

Les emplois francs

Le nombre des contrats emplois francs signés en Essonne a augmenté de 8 % en 2021 et a pu bénéficier à 764 résidents de quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Parmi ces contrats, 77 « emplois francs + » ont été signés dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ». En effet, entre le 15 octobre 2020 et le 31 mai 2021, toutes les entreprises ou associations ont pu bénéficier d'une aide à l'embauche majorée pour le recrutement d'un jeune sans emploi de moins de 26 ans résidant dans un QPV.

SOUTENIR L'EMPLOI

L' APPRENTISSAGE

En 2021, l'Essonne a enregistré 11 227 contrats d'apprentissage, soit une progression de plus de 30 % par rapport à l'année 2020. Ce résultat est le fruit d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs à travers différentes actions et événements menés sur le département afin de répondre à la grande diversité des besoins, des situations et des acteurs : convaincre les entreprises des opportunités offertes par l'apprentissage, informer et préparer les jeunes à l'opportunité de l'entrée dans la vie professionnelle grâce à l'apprentissage, favoriser le développement d'une formation en apprentissage qui réponde au besoin des entreprises et faire se rencontrer les offres et les demandes de chacun.

La mobilisation des services de l'État, qui ont multiplié les événements et les accompagnements des porteurs de projet, a permis d'enregistrer de très bons résultats sur tous les dispositifs de contrats aidés.

136 jeunes stagiaires ont été accueillis au titre du plan 10 000 jeunes depuis janvier 2021 pour un objectif de 83 à fin juin 2022 et cinq contrats d'apprentissage ont été contractés en 2021 pour la sphère Administration Territoriale de l'État.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

L'insertion par l'activité professionnelle est un dispositif de politique de l'emploi spécifique, qui s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières les empêchant d'accéder au marché du travail classique. Les structures de l'IAE proposent une mise en situation de travail, un accompagnement social et professionnel et de la formation, avec l'objectif de favoriser le retour à l'emploi sur le marché du travail « classique ».

Le développement de l'IAE se poursuit en Essonne avec, au 31 décembre 2021, 52 structures conventionnées soit huit supplémentaires par rapport à 2020 pour un montant total de plus de 11 millions d'euros :

- ▶ 14 Entreprises d'Insertion (EI) dont deux régies de quartiers représentant un total de 160,51 ETP conventionnés
- ▶ 4 Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion représentant un total de 258,05 ETP conventionnés
- ▶ 6 Associations Intermédiaires (AI) représentant un total de 348 ETP conventionnés
- ▶ 26 porteurs d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour un total de 42 chantiers représentant 389,74 ETP État
- ▶ 1 ACI en détention pour 2,44 ETP
- ▶ 1 entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI)

L'État soutient la croissance de l'IAE avec la mobilisation du Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) qui vise à soutenir les nouveaux projets, le développement, le besoin en investissement et en professionnalisation avec l'engagement de créations d'emplois. Une attention particulière pour l'embauche des jeunes de moins de 26 ans, des femmes, des publics sous mains de justice et des seniors de plus de 57 ans est réaffirmée.

18 SIAE ont bénéficié de ce subventionnement pour un montant total de plus de 1 million d'euros et l'engagement de créer 185 ETP sur 2021 et 2022. Au total, pour l'année 2021, les SIAE ont concerné 2920 salariés, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année 2020.

PERSPECTIVES : PLAN DE RÉSILIENCE, PIA 4, FRANCE 2030

RÉSILIENCE : LUTTER CONTRE LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE EN UKRAINE

La guerre d'agression russe en Ukraine et les sanctions prises par la France et ses partenaires à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie ont des répercussions économiques. Si elles affectent tous les ménages et les entreprises, certains acteurs économiques sont particulièrement exposés.

Le Gouvernement a mis en place un plan de résilience économique et sociale visant à apporter des soutiens immédiats ciblés et des solutions ayant autant que possible un impact d'ici la fin de l'année et de moyen/long terme :

- Protéger les ménages et les entreprises des conséquences immédiates du choc ;
- Faire jouer la solidarité de filières ;
- Réduire notre dépendance à très court terme.

La Préfecture et l'ensemble des services de l'État en Essonne sont mobilisés aux côtés des autres acteurs institutionnels du département pour mettre en œuvre ce plan de résilience.



LE 4E PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA4) ET LE PLAN FRANCE 2030

Pour répondre aux enjeux de la transition écologique, de la compétitivité et de l'indépendance de notre économie, le Gouvernement a bâti un quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4), doté de 20 milliards d'euros.

Il est complété par France 2030, plan d'innovation et d'industrie doté de 34 milliards d'euros pour transformer durablement des secteurs clés de notre économie et à positionner la France en leader de l'économie de demain. France 2030 consacre 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie et 50 % à de ses dépenses à des acteurs émergents porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement.

L'Essonne a historiquement bien bénéficié des précédents PIA. Les services de l'État sont pleinement engagés pour que les innovations du territoire soient soutenues à travers ces nouveaux dispositifs.



L'ÉTAT...

**APPORTE SON SOUTIEN DANS LA
CRISE ET PRÉPARE L'AVENIR**



L'INCLUSION NUMÉRIQUE

LES FRANCE SERVICES

Lancé en 2020, France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Les espaces France services regroupent en leur sein un panier de services qui comprend 9 opérateurs : la CAF, la CPAM, Pôle emploi, la MSA, la CNAV, le CDAD, l'ANTS, la DDFIP et la Poste.

En 2021, 11 nouveaux espaces ont été labellisés portant leur nombre à 22 sur l'ensemble du département.

**+ 11 ESPACES
LABELLISÉS
EN 2021**



ESSONNE (91)

22 FRANCE SERVICES

- Commune dotée en France services
- ◆ Préfecture / sous-préfecture
- Autoroute
- Autre route principale
- En cours de labellisation



LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES ET LES AIDANTS CONNECT

Les conseillers numériques








Dans le cadre du plan France relance, une enveloppe de 250 millions d'euros a permis de recruter 4000 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national. En Essonne 57 conseillers numériques ont été recrutés pour intégrer des associations ou des collectivités territoriales (département, intercommunalités, communes).

Leur mission est de rapprocher le numérique du quotidien des Français, en les accompagnant dans leur appropriation des usages numériques.

Chaque Conseiller numérique France Services suit, avant son entrée en fonction, une formation obligatoire selon son niveau de compétences initial. La formation est sanctionnée par l'obtention d'un titre professionnel de responsable d'espace de médiation numérique.

Le poste est ensuite financé par l'État à hauteur de 50 000 euros (40 000 euros pour les employeurs privés) par an pendant deux ans.

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à

-  **Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)**
-  **Naviguer sur Internet**
-  **Envoyer, recevoir, gérer ses courriels**
-  **Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone**
-  **Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.**
-  **Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique**
-  **Apprendre les bases du traitement de texte**



Aidants Connect

Aidants Connect est un outil qui permet de sécuriser juridiquement les aidants professionnels (travailleurs sociaux, agents publics d'accueil, médiateurs numériques...) qui réalisent des démarches administratives à la place d'utilisateurs qui ne parviennent pas à les faire seuls. Cet outil permet de sécuriser juridiquement l'accompagnement des utilisateurs grâce à la création d'un mandat numérique et l'utilisation d'une connexion sécurisée. De plus, Aidants Connect facilite la gestion des identifiants des utilisateurs accompagnés dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

En Essonne, 53 structures publiques ou associatives ont été accompagnées par l'État pour obtenir la certification « Aidants Connect ».



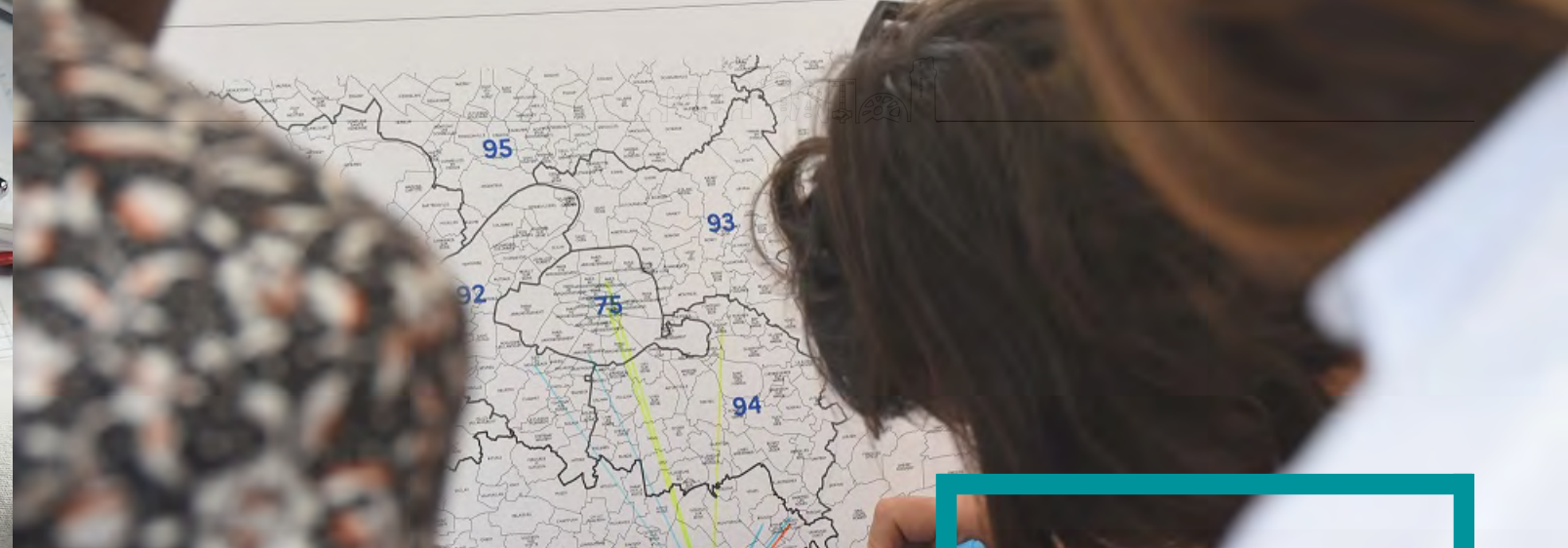


LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le décret de simplification du 12 décembre 2019 a prévu la possibilité pour les porteurs de projet d'adresser au préfet les demandes d'autorisation environnementale sous forme dématérialisée via une téléprocédure. Cette possibilité est effective, et recommandée, depuis décembre 2020 sur le site service-public.fr pour les installations classées pour la protection de l'environnement ou comme pour les projets relevant de la loi sur l'eau. L'extension est prévue en 2022 pour les déclarations loi sur l'eau comme c'est déjà le cas pour les installations classées.

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les communes de plus de 3500 habitants assurent une instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme. L'année 2021 a été consacrée à la préparation de cette échéance : pilotée par la DHUP au niveau national, l'animation départementale de service urbanisme des collectivités a été assurée par la DDT.

Dans le cadre du plan de relance, une aide financière a été mise à disposition des collectivités s'engageant dans la démarche de dématérialisation (soutenir et accélérer le déploiement des téléprocédures des collectivités en urbanisme). 70 dossiers ont été instruits pour un montant cumulé de 310 000 euros.



LE LABORATOIRE DE L'ACTION PUBLIQUE : LA MISSION TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La mission transformation de l'action publique, appui au pilotage et gestion des risques de la préfecture de l'Essonne a été créée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2021. Elle est chargée d'enrichir et moderniser le modèle de conduite des politiques publiques en s'appuyant notamment sur les leviers du numérique et de l'innovation et de conduire une action en faveur de la prévention et du traitement des risques relatifs aux missions de la Préfecture.

Les projets de transformation de l'action publique portés par la mission transformation sont déterminés par le Préfet. Des appels à idées sont régulièrement conduits auprès des agents. Depuis sa création, la mission a travaillé sur 3 projets : la création d'un tiers-lieu inter fonctions publiques, l'élaboration du plan de mobilité employeur et la mise en place d'une plateforme d'accompagnement et d'accueil des agents nouvellement affectés en Essonne.

LA CRÉATION D'UN TIERS-LIEU INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Afin de favoriser la réduction des temps de transports permise par le télétravail tout en contribuant à la transformation de l'action publique à travers des méthodes d'intelligence collective, la Préfecture et le Conseil départemental de l'Essonne portent conjointement un projet de tiers-lieu inter fonctions publiques au sein de la Cité administrative.



Cet espace, qui ouvrira au printemps 2023 suite à des travaux de réaménagement et de rénovation, comprendra notamment :

- ▶ Un espace de coworking d'une cinquantaine de places pour tous les agents publics
- ▶ Un laboratoire d'innovation publique qui facilitera l'utilisation d'outils d'intelligence collective et de méthodes innovantes dans la conception des politiques publiques. Le Lab sera un outil pour capitaliser sur les initiatives des agents ou amener l'innovation publique là où elle n'est pas encore présente. L'objectif poursuivi par la démarche est notamment de replacer l'utilisateur au cœur des politiques publiques et de toucher un public qui n'est pas atteint par les moyens de communication habituels ou qui n'est pas associé à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent

Un événement « Pose de la première pierre » a été organisé les 7 et 8 février 2022 entre 12h et 14h. Près de 200 agents État et Département de plus de 40 services différents sont venus pour participer à la définition et à la mise en œuvre du projet.

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Le plan de mobilité employeur découle de la circulaire du Premier ministre relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État du 13 novembre 2020. Le plan de mobilité employeur a été élaboré pour la préfecture de l'Essonne dans le cadre d'une expérimentation en collaboration avec la Préfecture de région.

Il s'articule autour de trois axes :

- L'élaboration d'un plan vélo : acquisition d'une flotte de 10 vélos électriques et celle d'un abri vélo ;
- Le développement de l'utilisation des voitures électriques et du recours au covoiturage ;
- La promotion de l'utilisation des transports en commun.

Une équipe projet dédiée animée par la mission transformation de l'action publique, a élaboré le plan de mobilité et déployer les premières actions au cours du premier semestre 2022. Le lancement d'une plateforme de covoiturage, l'organisation d'une journée des mobilités durables et la livraison de nouveaux équipements pour la pratique du vélo ont ponctué ce premier semestre.

La première édition de la journée « mobilités durables » le 19 mai 2022 a permis de proposer aux agents des temps de formation et de prise en main des vélos, voitures électriques et trottinettes. Des partenaires pour la mobilité durable (covoiturage : KAROS, trottinettes en libre-service : PONY, location de vélo électrique : VELIGO, transports en commun : TICE) ont également pu donner des informations utiles sur leurs offres aux participants.



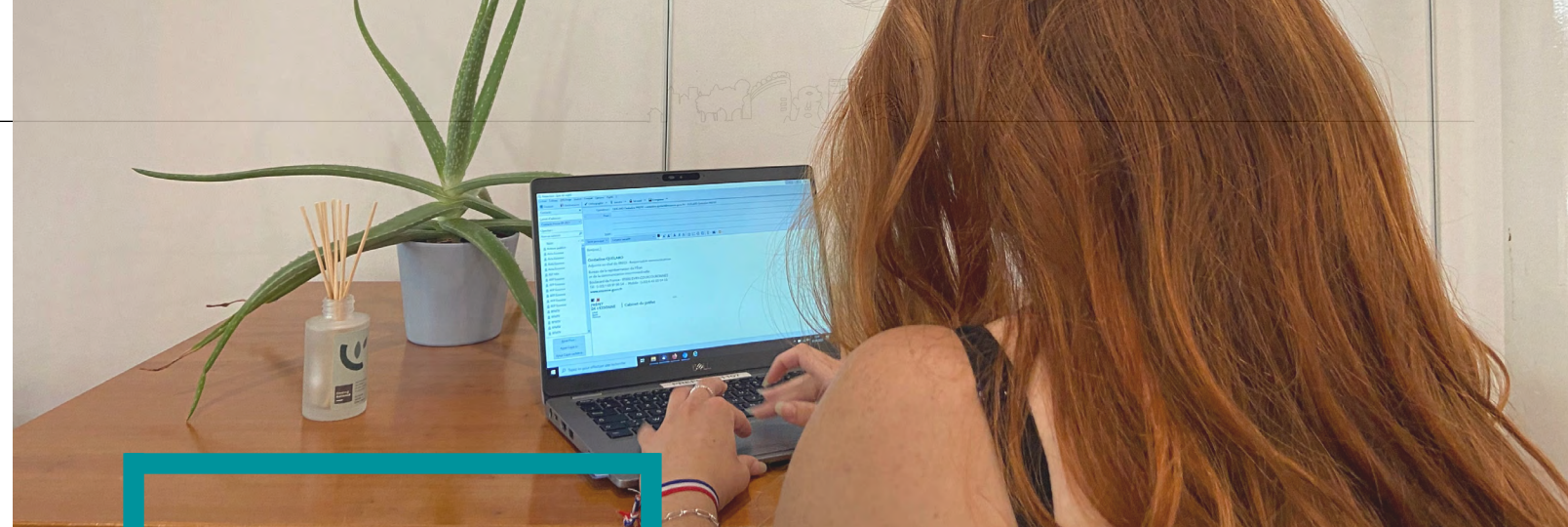
LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME D'IMPATRIATION

Afin de répondre au manque d'attractivité de l'Essonne pour les agents publics, un travail a été initié autour de trois axes : Attirer, Accueillir et Fidéliser. L'amélioration de l'accueil des agents en Essonne repose sur la mise en place d'une « plateforme d'impatriation ».

Une enquête adressée aux 107 agents arrivés entre septembre 2020 et octobre 2021 a permis de disposer d'éléments de diagnostic concernant les besoins en termes de logement, d'accompagnement professionnel du conjoint et de scolarisation des enfants.

Une expérimentation a été lancée pour la campagne de mobilité du 1er semestre 2022 et aboutira à la création d'une plateforme d'impatriation afin d'améliorer l'accueil des agents publics affectés en Essonne. Le premier volet de cette expérimentation s'appuie sur une collaboration avec un prestataire spécialisé dans l'accompagnement des agents publics en mobilité, Ma nouvelle Ville. Le second volet s'appuie sur le développement d'un réseau local de partenariats répondant à l'ensemble des besoins identifiés. Une évaluation en fin d'expérimentation permettra d'identifier les outils les plus efficaces pour pérenniser cette plateforme d'impatriation.

L'indemnité temporaire de mobilité a été mise en place pour 81 postes préfectorales et SGCD dont 51 sur les postes d'accueil étrangers.



LE DÉPLOIEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

Le déploiement et l'accompagnement du télétravail s'est fait par la dotation d'outils informatiques. 280 postes NOEMI ont été déployés en 2021 ainsi que 150 téléphones attribués et sept dispositifs de visioconférences installés.

Par ailleurs, une étude est actuellement en cours auprès des personnels de la préfecture et des directions départementales afin d'observer l'impact du recours massif au télétravail pendant la crise sanitaire et la gestion de cette nouvelle méthode de travail dans un contexte de retour au droit commun. Les résultats de cette analyse seront utilement mis à profit dans la gestion des demandes à venir et dans le déploiement des tiers lieux en cours dans le département.



ZOOM SUR

la réorganisation du traitement des demandes de renouvellement de titres de séjour pour éviter les ruptures de droits

Confrontée comme toute l'Île-de-France à l'augmentation des demandes de titres de séjour et à la saturation des prises de rendez-vous, en cette période de développement progressif de la dématérialisation du dépôt des dossiers, la préfecture de l'Essonne a été amenée à revoir ses modalités d'organisation.

La priorité est donnée à la prévention des situations de rupture de droits sachant que l'utilisateur doit solliciter le renouvellement deux mois avant la date d'expiration de son titre.

Un plan d'action départemental vise ainsi à mobiliser l'ensemble des moyens et ressources de la préfecture et des sous-préfectures pour répondre aux différents enjeux (alignement des procédures des trois sites, professionnalisation renforcée des équipes, ajustement des process en fonction de l'évolution du contexte, à l'instar de ce qui a été fait pour l'accueil des déplacés d'Ukraine).

Aussi, depuis le 15 novembre 2021, pour les renouvellements de titres (environ 27 000 par an) et les demandes d'admission exceptionnelle au séjour, les bureaux du séjour des étrangers des trois arrondissements utilisent l'application « démarches simplifiées ». Cette nouvelle procédure permet une meilleure maîtrise du planning des rendez-vous et l'anticipation des dates de fin de validité des cartes de séjour.

Au 10 juin 2022, les rendez-vous délivrés concernaient des titres qui expirent fin juillet 2022. Les difficultés que peuvent néanmoins rencontrer certains demandeurs sont prises en compte par les services dès leur signalement.

Enfin, des moyens complémentaires d'accompagnement du public sont en cours de déploiement, comme l'ouverture d'un point appui numérique spécifiquement dédié aux étrangers (depuis janvier 2022 à la préfecture, en septembre prochain à la sous-préfecture de Palaiseau).



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**NOUS
SUIVRE**



www.essonne.gouv.fr